



Rapport d'analyse

Rapprochement entre Premières Heures en Chantier et des actions lauréates de l'AMI « Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective »



Rédacteurs : Jeanne PELLETIER, Nicolas FARVAQUE, Jeffrey MAGNIER, Marine MOUNIER, Elise PICON

2023
Octobre

Orseu

SAS

Siret n°4 777 827 00013

3, Rue Bayard

59 000 Lille

03 20 47 15 24

www.orseu.com

Itinere Conseil

SARL SCOP à capital variable

Siret n°532 521 242 00034

7, rue Jean-Marie Chavant

69 007 Lyon

04 37 24 24 10

www.ltinere-conseil.com

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	4
	LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES APPROCHES DU SANS-ABRISME	4
	UNE ETUDE A VISEE DE CAPITALISATION POUR IDENTIFIER LES ARTICULATIONS DES DEUX DISPOSITIFS	7
	UNE METHODE CENTREE SUR SIX ETUDES DE CAS	9
	STRUCTURE DU RAPPORT.....	13
2.	PRESENTATION SYNTHETIQUE DES 6 ETUDES DE CAS	14
	ETUDE DE CAS LYON : FONDATION AJD / ARMEE DU SALUT	14
	ETUDE DE CAS LILLE : SAUVEGARDE DU NORD / EOLE.....	15
	ETUDE DE CAS VILLERS SAINT-PAUL : COALLIA ET LE SAMU SOCIAL / RECYCLERIE SUD OISE.....	17
	ETUDE DE CAS AMIENS : UDAUS 80 (PROJET « DUPLEX »).....	18
	ETUDE DE CAS NANTES : 3 ILOTS (AUREORE/TRAJET/EAUX VIVES).....	19
	ETUDE DE CAS BOURG-EN-BRESSE : ASSOCIATION TREMPLEIN	20
3.	RESULTATS	21
	LES MODALITES D'ENTREE DANS LES DEUX PROGRAMMES	21
	<i>UNE PROXIMITE DES PUBLICS GM ET PHC AVEC NEANMOINS CERTAINS PROJETS D'HABITAT INNOVANT QUI ORIENTENT LA NATURE DES PUBLICS</i>	21
	<i>UN PROCESSUS D'ORIENTATION VERS PHC QUI VARIE SELON L'ORIENTATION DES PROJETS GRANDS MARGINAUX</i>	24
	<i>DES ORIENTATIONS QUI DEPENDENT DE L'IMPLANTATION, DES RELATIONS ET DU RESEAU PARTENARIAL DES PORTEURS</i> ..	26
	LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DANS CHAQUE PROGRAMME ET LEUR ARTICULATION	28
	<i>UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN PROGRESSIF, INDIVIDUALISE ET ADAPTE AUX BESOINS DES PERSONNES</i>	28
	<i>UN ACCOMPAGNEMENT EN MULTIREFERENCE POUR FACILITER L'ADAPTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT</i>	29
	<i>LA RECHERCHE D'UN EQUILIBRE ENTRE ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF</i>	30
	<i>DES INTERACTIONS ENTRE LES EQUIPES PERMETTANT UNE CONTINUTE EFFECTIVE DE L'ACCOMPAGNEMENT ENTRE LE LIEU DE VIE ET LE LIEU DE TRAVAIL</i>	30
	LES APPORTS ET DIFFICULTES EVENTUELLES GENEREES PAR L'ARTICULATION ENTRE LES DEUX PROGRAMMES	32
	<i>UNE ARTICULATION QUI SECURISE LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET PERMET D'APPORTER DES REPONSES COMPLEMENTAIRES SUR DES PROBLEMATIQUES A LA FOIS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES</i>	32
	<i>LA PROXIMITE GEOGRAPHIQUE ET L'ACCESSIBILITE DES DEUX DISPOSITIFS</i>	34
	<i>LES MODALITES DE L'HEBERGEMENT PEUVENT INFLUENCER LA REUSSITE DU PARCOURS SOCIAL ET PROFESSIONNEL</i>	35
	<i>DES CULTURES ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DIFFERENTES : UNE DIMENSION A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE MARGINALITE</i>	36
	<i>UNE DIFFICULTE A TRAVAILLER LA SORTIE DES DISPOSITIFS DE MANIERE SECURISEE ET SIMULTANEE</i>	38
	CE QU'EN DISENT LES PERSONNES CONCERNEES	39
4.	CONCLUSION	43

1. CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

LA MISE EN ŒUVRE DE NOUVELLES APPROCHES DU SANS-ABRISME

Depuis 2018, une volonté gouvernementale est mise en œuvre cherchant à institutionnaliser de nouvelles approches du sans-abrisme. Cette volonté émane notamment de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022 qui poursuit en particulier l'objectif d'améliorer l'accès à l'emploi des publics en grande précarité et éloignés du marché du travail. **La stratégie pauvreté établit un lien étroit entre mise à l'abri et insertion.** Le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022 entendent privilégier un nouveau mode d'action publique via l'accès rapide à un logement avec un accompagnement adapté. **Ainsi, le Logement d'abord s'est doté depuis 2021 d'un nouveau cadre d'action : le Service public de la Rue au Logement.**

Le soutien à différentes expérimentations s'inscrit dans ces orientations « *working first* » et « *housing first* ». Concernant l'accès à l'emploi, ont notamment été financées les phases d'essaimage des programmes Convergence et Premières Heures en Chantier¹. Sur le volet « hébergement et accompagnement », un appel à projets de la DiHAL et de la DIPLP a été lancé en septembre 2020. Intitulé « Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » (parfois aussi appelé AMI Grands marginaux), il vise à expérimenter des modalités d'accompagnement et d'hébergement innovantes pour répondre aux attentes et aux besoins de personnes pour lesquelles les dispositifs existants (hébergement, pensions de famille, logement ordinaire dans le diffus, etc.) ne sont pas ou plus adaptés.

39 projets ont été retenus dans le cadre de l'AMI Grands marginaux. Ils se trouvent sur 48 sites répartis dans 16 régions. Ils ont été déployés au printemps 2021 pour 3 ans. Le programme Premières Heures en Chantier (PHC), dont l'essaimage est piloté par l'association Convergence France, concernait 14 territoires fin 2021. Au printemps 2022, une quarantaine de chantiers répartis dans 10 des 13 régions portent le programme PHC.

Le déploiement concomitant, d'un côté, des projets destinés aux personnes en grande marginalité et, d'un autre côté, du programme Premières Heures en Chantier, laisse apparaître de grandes complémentarités en termes de réponses apportées sur les volets hébergement / lieu de vie, reprise d'activité / remobilisation par le travail, accompagnement. Les projets sont en outre issus d'approches similaires : accueil et accompagnement inconditionnel, développement du pouvoir d'agir, identification et valorisation des ressources des personnes, accompagnement progressif et personnalisé, etc. **Les deux types de projets ciblent des publics similaires** : un public de rue ou ayant

¹ Pour éviter la confusion avec l'association Convergence France porteuse de ces projets, le projet national « Convergence » a été rebaptisé CVG en septembre 2023.

connu un long parcours d'errance, cumulant les difficultés d'ordre social, sanitaire, familial, des comportements à risques, l'absence de ressources ou des ressources faibles.

Une analyse ex ante a fait ainsi apparaître de nombreux « points séchants » entre les deux programmes, résumés dans le tableau suivant, notamment sur les aspects suivants :

- **Accueil inconditionnel et principe de libre choix des personnes** : les projets lauréats de l'AMI Grands Marginaux s'adressent à de personnes en grande marginalité, avec de fortes vulnérabilités sociales et de santé. Les projets Premières Heures en Chantier accueillent quant à eux des personnes très éloignées de l'emploi, sans domicile fixe ou en grande difficulté dans leur logement. Pour ces publics, les dispositifs existants en matière d'hébergement/logement ou d'emploi paraissent inadaptés. Le recrutement au sein des deux programmes doit se faire sans sélection ni prérequis, sur orientation par les acteurs de la veille sociale. L'accueil est ainsi inconditionnel et repose sur le principe de libre choix des personnes : les personnes adhèrent librement à l'accompagnement et définissent leurs propres priorités au sein de l'habitat innovant et/ou du chantier d'insertion. Les programmes visent à rechercher à mettre en œuvre les meilleures conditions pour restaurer la capacité d'agir des personnes et visent ainsi un haut seuil de tolérance.
- **Pluridisciplinarité de l'accompagnement** : les expérimentations Grands Marginaux proposent un accompagnement global et pluridisciplinaire. PHC introduit également de la pluridisciplinarité dans et autour du chantier d'insertion, comme cela avait été noté dans le rapport d'évaluation mené par nos cabinets en 2023.
- **Philosophie du rétablissement et principe de réduction des risques** : les fondements théoriques du logement et de l'emploi d'abord sont inspirés des démarches de rétablissement et de la réduction des risques qui visent à faire de l'accès au logement et/ou à l'emploi une condition pour se rétablir. Les expérimentations GM et PHC s'inscrivent dans cette logique et visent par le logement et l'emploi à offrir les conditions favorables à une meilleure régulation de la consommation d'alcool ou de drogues par les personnes en les aidant à se préserver des effets sociaux et sanitaires de cette consommation. Le rétablissement est une approche permettant de favoriser l'engagement actif de la personne dans son accompagnement, le respect de ses choix et de ses désirs.

PHC et les projets dits « grands marginaux » offrent ainsi **l'occasion d'organiser de nouvelles réponses pour les personnes en grande exclusion en rapprochant des savoir-faire complémentaires en termes d'accompagnement, d'insertion sociale et professionnelle.**

Proximité « a priori » entre les deux programmes

Intitulé du principe	Déclinaison dans PHC	Lien avec les projets « Personnes en grande marginalité »
Recrutement sans sélection ni pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> Personnes très éloignées de l'emploi, sans domicile fixe ou en grande précarité dans leur logement, pour lesquelles les dispositifs classiques d'insertion ne sont pas adaptés Orientation par les acteurs de la veille sociale Accueil sans condition par le chantier d'insertion hormis la volonté de la personne de travailler dans le chantier 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes en grande marginalité identifiées à travers leurs vulnérabilités sociales et sanitaires, le moment où elles se trouvent dans leur parcours, la non-adaptation des dispositifs pour répondre à leurs besoins et souhaits actuels. Orientation par les acteurs de la veille sociale Accueil inconditionnel
Activité sans exigence de productivité	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'attentes quant à la contribution des personnes au CA du chantier d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'objectifs à réaliser selon un agenda fixé par les professionnels Sas permettant aux personnes de faire une pause sans autre engagement
Lieu de l'accompagnement social	<ul style="list-style-type: none"> Support de l'accompagnement social dispensé par les acteurs de la veille sociale et/ou de l'hébergement Support d'activité adapté aux capacités des salariés - sans caractère contraignant de productivité, valorisant, « protégé » Accompagnement de proximité, individualisé basé sur le soutien et l'écoute Recherche d'équilibre entre accompagnement individuel et animation / gestion du collectif 	<ul style="list-style-type: none"> Lieu de vie innovant pouvant proposer une dimension collective, communautaire Accompagnement centré sur le développement du pouvoir d'agir, la réduction des risques, l'approche par les forces. Un accompagnement médico-social, pluridisciplinaire, soutenu et non-coercitif
Parcours progressif, adapté, individualisé	<ul style="list-style-type: none"> Progressivité définie conjointement entre le salarié, l'éducateur socio-professionnel, le travailleur social et l'encadrant technique du chantier Possibilité de suspension du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement soutenu, individualisé Adaptation de l'accompagnement aux besoins, s'appuyant sur les outils de développement du pouvoir d'agir Proposition d'un environnement capacitant Possibilité d'allers et retours entre le lieu de vie et la rue Principe du libre choix de la personne
Continuité de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> Suivi social et accompagnement réalisé conjointement par l'éducateur socio-professionnel et par le travailleur social référent Transition vers l'activité chantier classique dès que PHC a permis de remobiliser le salarié Anticipation et organisation de la suite de parcours 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariat à développer avec les collectivités, l'ARS, les services déconcentrés de l'Etat, le SIAO, le réseau d'acteurs de l'hébergement et du logement ainsi qu'avec les acteurs de la santé Projet ciblant l'accès aux droits des personnes et leur insertion dans la cité Sorties à privilégier dans le logement ou un lieu de vie choisi par la personne et adapté à son mode d'habiter

L'enjeu de l'étude est d'observer empiriquement quelles sont les relations effectives entre ces deux programmes. Nous interrogeons dans ce travail les logiques d' « articulation » entre les deux dispositifs.

A première vue, cette articulation entre les deux dispositifs semble facilitée par la complémentarité de leurs principes d'intervention. Les expérimentations Premières heures en Chantier et les projets lauréats de l'AMI Grands marginaux s'inscrivent dans **la logique Logement / Emploi d'abord** et partagent des fondements communs pour initier un changement de paradigme. Une idée partagée par les logiques « d'abord » est ne pas chercher à lever l'ensemble des freins de façon préalable. Les personnes sont placées en logement et/ou en emploi sans attendre que tous les indicateurs préalables soient réunis. Qu'il s'agisse des projets lauréats de l'AMI Grands Marginaux ou de Premières Heures en Chantier, la personne adhère librement à l'accompagnement et définit ses propres priorités, l'accompagnement est intensif et modulable selon les besoins de la personne, et enfin l'accès au logement ou à l'emploi constitue le point de départ de l'accompagnement et non le point d'arrivée.

UNE ETUDE A VISEE DE CAPITALISATION POUR IDENTIFIER LES ARTICULATIONS DES DEUX DISPOSITIFS

Le contexte de la présente étude part de la volonté des porteurs des deux dispositifs d'en poursuivre le développement en favorisant leur articulation effective. Plus précisément, le point de départ est la proposition de Convergence France faite à la DGCS de renforcer l'essaimage du dispositif PHC en prévoyant son déploiement dans 8 territoires dans lesquelles un besoin a pu être identifié et où des projets de l'AMI ont été initiés. Le déploiement commun est basé sur une information réciproque des équipes pilotes des deux démarches sur les 13 territoires où les dispositifs sont tous deux implantés. Une convention a été signée à l'automne 2022 pour acter les modalités de mise en œuvre du projet.

Deux approches sont prévues selon les cas :

- Dans chacune des 8 territoires, il s'agit de définir des modalités de travail entre les équipes de chaque projet à même de faciliter l'orientation et l'accompagnement des personnes volontaires pour s'engager dans le programme Premières heures.
- La démarche d'information doit être assurée auprès de l'ensemble des équipes (des chantiers Premières heures et des lauréats de l'AMI « Grands Marginaux ») afin d'inciter aux coopérations.

L'étude vise à **capitaliser sur les facteurs de réussite** des projets conjoints PHC/projets « personnes en grande marginalité » afin d'alimenter les réflexions des porteurs actuels et à venir, ainsi que les financeurs de ces dispositifs. Plus précisément, il s'agit :

- D'aider à la définition des publics accompagnés par PHC et les dispositifs Grands Marginaux
- D'aider à la définition d'objectifs coordonnés des deux dispositifs en lien avec les trajectoires des personnes accompagnées, notamment au moment de l'orientation vers PHC (qu'est-ce qui amène les acteurs de la veille sociale et de l'hébergement à orienter le public de rue vers PHC ?)

- D'identifier les effets réciproques de l'association des deux projets PHC / Projet « personnes en grande marginalité » en tenant compte de la diversité des projets et des territoires d'implantation. Dans certains cas l'association des deux projets peut avoir été pensée dans le cadre d'un démarrage simultané. Dans d'autres cas un projet « personnes en grande marginalité » va se déployer sur un territoire où PHC est déjà en cours.
- D'analyser les synergies et résultats générés par des principes d'action a priori similaires (cf. tableau précédent).
- Observer les effets de cette association pour les personnes accompagnées :
 - Les caractéristiques des personnes hébergées par le dispositif « personnes en grande marginalité » et accompagnées par PHC
 - Les trajectoires des personnes hébergées par le dispositif « personnes en grande marginalité » et accompagnées par PHC
 - Les dynamiques collectives qui peuvent se créer au sein des projets « personnes en grande marginalité » lorsqu'une ou des personnes commencent à travailler dans un chantier PHC
 - Dans la mesure du possible, une comparaison sera élaborée avec les personnes hébergées mais non inscrites dans PHC et à l'inverse avec des personnes accompagnées par PHC mais non hébergées par le dispositif « personnes en grande marginalité ».
- Observer les effets de cette association pour la mise en œuvre de PHC :
 - La construction des partenariats avec les orienteurs et référents sociaux. Dans les deux programmes, les maraudes et acteurs de la veille sociale sont en première ligne pour orienter vers les dispositifs
 - Les modalités d'orientation et les représentations de l'activité / de la remobilisation par le travail du côté des équipes des projets « personnes en grande marginalité »
 - La continuité et les modalités de l'accompagnement via l'éducateur socio-professionnel et l'équipe pluridisciplinaire du dispositif « personnes en grande marginalité ». Il pourra notamment être intéressant d'analyser si le partenariat développé par l'équipe pluridisciplinaire du dispositif « personnes en grande marginalité » facilite l'accès à une solution de logement ou d'hébergement (partenariat avec les collectivités et le SIAO) ainsi que l'accès aux soins (rôle de l'ARS ciblé dans l'AMI)
 - Le rôle des DDETS / DREETS dans le rapprochement et l'articulation des projets, en matière de suivi.

UNE METHODE CENTREE SUR SIX ETUDES DE CAS

Le parti-pris était de se concentrer sur 6 territoires pour avoir un temps d'investigations suffisamment long et compréhensif. La sélection des terrains visait à apporter des contrastes pour offrir des points de comparaison permettant une montée en généralité sur les impacts étudiés.

Pour chaque étude de cas, il était prévu de suivre la méthode d'investigation suivante :

- Analyse des documents permettant de retracer l'histoire du projet et les outils mis en place par les acteurs.
- Réalisation d'entretiens semi-directifs, comportant des questions larges pour comprendre précisément les organisations mises en place :

Au sein du chantier PHC	Au sein du dispositif partenaire
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable du chantier ▪ Educateur socio-professionnel ▪ Acteur de la coordination locale ▪ 3 salariés orientés vers PHC et hébergés dans le cadre du dispositif « personnes en grande marginalité » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable du dispositif ▪ Equipe pluridisciplinaire ▪ DDETS

- Observations de temps d'échanges entre les équipes
- Entretiens avec les personnes accompagnées

Les études de cas ont globalement suivi le détail prévu. Certains entretiens se sont tenus à distance. Les entretiens auprès des DDETS ont été plus difficiles à réaliser avec des contacts transmis qui ne répondaient pas ou qui sont sortis de l'institution entre-temps, ou qui n'avaient pas une vision claire des deux projets. Par ailleurs, une adaptation a été nécessaire à Lyon car le chantier PHC de la FNDSA a répondu trop tardivement à notre sollicitation. C'est donc le chantier PHC de l'Armée du Salut qui a retenu pour les investigations.

Ville	Structure GM	Structure PHC	Les entretiens réalisés	Les documents collectés
Lyon	Fondation ADJ	FNDSA Armée du Salut	<ul style="list-style-type: none"> - Un entretien avec le directeur de la fondation AJD et la directrice adjointe - (pendant la visite) Un entretien avec la directrice adjointe, la coordinatrice logement et le coordinateur travail - Un entretien avec les deux éducateurs sur le projet GM de l’AJD - Un repas partagé sur le projet GM avec 4 jeunes et les éducateurs - 2 entretiens avec des résidents GM dont un ex-PHC - Un entretien avec l’éducateur en charge de PHC pour l’Armée du salut - Une visite sur site PHC Armée du salut (Bron), échanges un encadrant et des salariés - Un entretien avec la coordinatrice régionale PHC - Un entretien avec la direction emploi DDETS 6g - Un entretien avec la responsable d’un autre projet GM de la métropole (Zone Libre) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d’activité 2022 fondation AJD - Projet initial
Lille (Propose)	Sauvegarde du Nord	ABEJ Chantier Eole	<ul style="list-style-type: none"> - 1 entretien avec le coordinateur Convergence - 1 entretien avec le directeur d’Eole - 1 entretien avec le directeur de l’ABEJ (sans suite) - 1 entretien avec la cheffe de service de Pro’pause - 1 entretien avec un TS de Pro’pause - Observation + visite du lieu de répit Pro’pause et la permanence sociale - Des échanges informels avec l’équipe Pro’pause 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du chantier EOLE (terrain prévu le 18/07) - 1 entretien avec l’ESP - Entretiens avec les salariés PHC - Entretien avec la DDETS
Bourg-en-Bresse	Tremplin (Robinson)	Tremplin	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Entretien directrice du pôle accompagnement socio-professionnel (qui a pris le pilotage de PHC depuis 2 mois) - 1 Entretien éducateur socio-professionnel PHC - 1 Entretien avec la directrice du pôle hébergement, pilote le dispositif Robinson (projet lauréat AMI FG) depuis deux mois + 	

			<p>ancienne directrice hébergement présente dès l'origine du projet Robinson</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 Entretien éducateur de Robinson (le reste de l'équipe pluridisciplinaire était indisponible ou en arrêt maladie / l'infirmière et la médecin ont néanmoins pu être rencontré lors du COPIL Robinson et le psy remplaçant lors de la visite du site) - 1 Observation COPIL Robinson en présence de l'ensemble des partenaires+ témoignage de deux habitants de Robinson, salariés de PHC. - 1 Visite de Robinson et immersion d'une matinée avec les habitants (échanges collectifs avec plusieurs habitants) - 1 Entretien avec un salarié de PHC / habitant de Robinson - 1 Entretien avec l'adjoint au directeur adjoint emploi insertion solidarités de l'Ain à la DDETS 	
--	--	--	--	--

Ville	Structure GM	Structure PHC	Les entretiens réalisés	Les entretiens programmés	Les documents collectés
Villers Saint-Paul / Creil	Coallia et Samu Social	Chantier Creil Sud Oise Recyclerie	<ul style="list-style-type: none"> - 1 entretien (visio) avec la responsable du dispositif AMI - 1 entretien visio avec la directrice du Chantier - 1 entretien avec la CIP et la cheffe de service du dispositif AMI - 1 entretien avec l'ESP - 1 entretien exploratoire avec la chargée de partenariat emploi - 3 entretiens salariés PHC 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec la DDETS 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité de l'AMI
Amiens	UDAUS	Les Astelles	<ul style="list-style-type: none"> - Deux entretiens collectif avec la directrice et l'éducateur en charge de PHC (Sophie Triquet et William Dumont) -> 1er contact puis lors de la visite - Une observation d'une réunion d'équipe PHC (briefing début de journée) - Un entretien avec un encadrant PHC - Une visite du chantier Les Astelles et parties dédiées PHC (salle de repos/vestiaires) - Un entretien avec une salariée PHC / résidente DUPLEX et 2 salariés PHC - Des discussions informelles avec l'équipe des personnes hébergées et avec l'équipe - Un entretien avec la responsable de l'UDAUS - Un échange avec un éducateur remplaçant UDAUS (non diplômé et fraîchement arrivé) - Pas de retour des DDETS 		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité de l'UDAUS 80 (une partie sur Duplex) - Fiche navette Les Astelles - Règlement Les Astelles
Nantes	Aurore, Trajet, Eaux Vives	Chantiers Eaux Vives, Océan, ASBL Eaux Vives, Trajet	<p>Un entretien avec la DDETS 44 (emploi/solidarité) + coordo Convergence</p> <p>PHC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un entretien avec le responsable du chantier PHC de Trajet (Baramel) + entretien éducatrice PHC + visite de site - Un entretien avec la coordinatrice PHC des Eaux Vives + échange avec un encadrant technique + visite du site - Un échange avec un ex-salarié PHC/GM <p>Grands Marginaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux entretiens avec le responsable Aurore + 1 entretien équipe de 2 moniteurs sur site + visite du camp (et échanges avec 3 résidents) - Un entretien avec le responsable de Trajet + entretien avec équipe de 2 éducateurs sur site + visite d'un site (les tiny house sont disséminés sur la métropole de Nantes) + échange avec un résident - Un entretien avec la coordinatrice logement des Eaux Vives (+ coordo PHC) et échange avec le responsable des Eaux Vives - Un entretien avec l'infirmière mutualisée sur les 3 associations <p>Notre visite a eu lieu le 10, 11, 12 juillet, période difficile pour les chantiers PHC (congés + instabilité des équipes d'éduc et encadrants).</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité 2022 Aurore - Dossier de partenariat - Règlement de fonctionnement

STRUCTURE DU RAPPORT

Une première partie est dédiée à une présentation synthétique des six projets étudiés. Les résultats sont détaillés à la suite avec 3 axes majeurs développés :

- Les modalités d'entrée et les interactions entre les programmes ;
- Les modalités d'accompagnement des personnes, que ce soit côté PHC ou du côté du projet d'habitat innovant ;
- Les forces et difficultés rencontrées dans l'articulation des deux dispositifs.

Avant de conclure, nous avons souhaité valoriser la parole des résidents et des salariés interrogés sous la forme de fiches parcours synthétiques afin d'illustrer les bénéfices de ces programmes.

Une conclusion générale tire les enseignements au sujet de l'articulation des deux dispositifs.

2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES 6 ETUDES DE CAS

ETUDE DE CAS LYON : FONDATION AJD / ARMEE DU SALUT

	PHC	Habitat innovant
Localisation	Bron	Lyon
Proximité entre les deux lieux	Réalisation des trajets entre le lieu d'habitat innovant et le site de Bron en bus, plus d'une heure de trajet. D'autres chantiers PHC sont accessibles depuis l'habitat innovant à Lyon intra-muros.	
Noms des structures porteuses	Armée du Salut	Fondation AJD
Dates de mise en œuvre du programme	Lancement en septembre 2021, 1 ^{er} salarié en février 2022	Septembre 2021
Développement conjoint (OUI / NON)	NON	
Nombre de places	8	12
Type d'habitat		Bungalows individuels sous hangar
Activité(s) support(s)	Démantèlement de poussettes, revente CD/DVD/livres sur un site web spécialisé (« Momox »), espaces verts, nettoyage	
Nombre de personnes salariées de PHC / nombre de personnes hébergées (dont salariées PHC) *au moment de l'investigation	8 en file active (pas de GM mais 1 GM AJD est passé par le chantier)	8 (mais probablement 10 au cours de l'automne 2023)
Caractéristiques de l'équipe	1 éducateur/encadrant technique (et N+1 en support)	1 coordinatrice et 3 éducateurs

ETUDE DE CAS LILLE : SAUVEGARDE DU NORD / EOLE

	PHC	Habitat innovant
Localisation	Loos (commune limitrophe de Lille)	Houplin-Ancoisne
Proximité entre les deux lieux	Le « lieu de répit » est situé à 20 km de Lille en zone rurale. Les salariés PHC peuvent rejoindre le lieu en train puis à pied. Certains salariés font le choix de dormir à la rue la veille de leur journée de travail pour arriver à l'heure.	
Noms des structures porteuses	EOLE	Sauvegarde du Nord
Dates de mise en œuvre du programme	Début 2022.	Août 2021
Développement conjoint (OUI / NON)	NON	
Nombre de places		La capacité maximale est de 10 personnes dans 8 chambres. Sur les actions de Maraudes et de Permanence Camion, il n'y a pas de limitation du nombre de places.
Type d'habitat		<p>Un dispositif qui comprend 3 actions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des maraudes en cargo-vélo ▪ Une permanence en camion 3 fois par semaine à différents endroits de Lille ▪ Un lieu de répit où les personnes peuvent venir par période de 15 jours maximum suivi d'une période de carence où les personnes retournent à la rue. Il s'agit d'une grande maison avec des chambres individuelles et des lieux de vie partagés.
Activité(s) support(s)	<p>Les activités sont évolutives en fonction de l'avancée dans le parcours de la personne.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité de tri 	

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Immersions sur les activités du chantier (Cuisine, bâtiment...) ▪ Activité de rénovation et d'entretiens des locaux d'Eole. 	
<p>Nombre de personnes salariées de PHC / nombre de personnes hébergées (dont salariées PHC) *au moment de l'investigation</p>	6 personnes sur le chantier.	1 seule
<p>Caractéristiques de l'équipe</p>	1 éducateur socio-professionnel (recruté sur l'activité PHC en avril 2023)	Une équipe de 7 professionnels intervenants sociaux encadrés par une cheffe d'équipe (+ 1 stagiaire au moment de notre investigation)

ETUDE DE CAS VILLERS SAINT-PAUL : COALLIA ET LE SAMU SOCIAL / RECYCLERIE SUD OISE

	PHC	Habitat innovant
Localisation	Villers-Saint-Paul	Camping de la Garenne (Villers-Saint-Paul)
Proximité entre les deux lieux	2km. Les salariés se rendent à pied ou à vélo à la recyclerie. L'éducateur socio-professionnel peut ponctuellement aller chercher en voiture les salariés sur leur lieu d'habitation.	
Noms des structures porteuses	Recyclerie Sud Oise	Coallia et le Samu social
Dates de mise en œuvre du programme	Mars 2022	Début 2021
Développement conjoint (OUI / NON)	NON	
Nombre de places		30 places
Type d'habitat		Mobil-home en colocation par 2 au sein d'un camping (+ 1 mobil-Home bureau et 1 mobil-Home d'accueil/lieu de vie)
Activité(s) support(s)	Tri du textile, réparation du petit électroménager, agencement de l'espace de vente, réparation de vélo...	
Nombre de personnes salariées de PHC / nombre de personnes hébergées (dont salariées PHC) *au moment de l'investigation		En 2022, sur les 44 personnes accueillies, 11 ont été salariés sur PHC
Caractéristiques de l'équipe	1 éducateur socio-professionnel, encadré par la Directrice du chantier. 1 personne de Convergence vient 1 fois par semaine pour travailler la sortie des salariés PHC (il s'agit d'une expérimentation)	1 cheffe de service, 1 CIP, 1 infirmière, 1 maitresse de maison

ETUDE DE CAS AMIENS : UDAUS 8o (PROJET « DUPLEX »)

	PHC	Habitat innovant
Localisation	Amiens	Amiens
Proximité entre les deux lieux	Réalisation des trajets entre le lieu d'habitat innovant et le site de PHC représente une heure de trajet en bus.	
Noms des structures porteuses	Les Astelles	UDAUS 8o
Dates de mise en œuvre du programme	Avril 2022, 1 ^{er} salarié en juin 2022	Automne 2021
Développement conjoint (OUI / NON)	Non	
Nombre de places	8	20
Type d'habitat		Appartements en colocation (par 2)
Activité(s) support(s)	Upcycling, réparation et revente, nettoyage de locaux, espaces verts	
Nombre de personnes salariées de PHC / nombre de personnes hébergées (dont salariées PHC) * <i>*au moment de l'investigation</i>	8 en file active dont 2 issus du dispositif GM	18
Caractéristiques de l'équipe	1 éducateur (et N+1 en support) et 1 encadrant technique dédié	1 coordinateur, 3 travailleurs sociaux

ETUDE DE CAS NANTES : 3 ILOTS (AURORE/TRAJET/EAUX VIVES)

	PHC	Habitat innovant
Localisation	Nantes (Presqu'île, Saint Herblain)	Nantes, Rezé (Métropole de Nantes)
Proximité entre les lieux	Variable en fonction des sites d'habitat et des chantiers PHC (de 25 minutes en transport à environ 1h30)	
Noms des structures porteuses	Eaux Vives, Trajet	Aurore, Trajet, Eaux Vives
Dates de mise en œuvre du programme	Eaux Vives début 2022 (premiers contrats mi-2022)	Fin 2021
Développement conjoint (OUI / NON)	Sur certains oui (Eaux vives/Trajet).	
Nombre de places	Eaux Vives : 15 salariés Trajet : 8 salariés	Aurore 50 places Trajet 12 logements Eaux Vives 10 logements
Type d'habitat		Aurore : Algeco divisé par 3 sur un ex-terrain de caserne (en attendant la construction d'un bâtiment) Trajet : Tiny House Eaux Vives : Appartements diffus
Activité(s) support(s)	Eaux vives : plusieurs supports d'activités : cuisine, service en salle, ménage + élargi à la peinture, remise en état de logement, jardinerie. Trajet : recyclage des invendus de pain et transformation en alimentation animale	
Nombre de personnes salariées de PHC / nombre de personnes hébergées (dont salariées PHC) *au moment de l'investigation	Eaux Vives : 12 à 14 PHC dont 2 GM Trajet : 8 salariés (32 salariés sur l'ACI) dont 2 GM	Aurore 50 places Trajet 18 personnes (couples) Eaux Vives 10 personnes
Caractéristiques de l'équipe	Eaux Vives : 1 coordinatrice et 1 encadrant Trajet (en commun avec ACI) : 1 responsable, 1 coordinateur formateur, 2 encadrants techniques, 1 CIP et 1 accompagnatrice sociale (dédiée PHC)	Aurore : 1 chef de service, 3 travailleurs sociaux, 2 médiateurs, 1 agent hôtelier Trajet : 1 chef de service, 2 intervenants sociaux à plein temps, 1 animateur à mi-temps, 1 intervenant social à mi-temps (total 3 ETP) Eaux Vives : 1 assistante sociale (faisant fonction de coordo) et 1 intervenant socio-éducatif + 1 infirmière mutualisée pour les 3 associations

ETUDE DE CAS BOURG-EN-BRESSE : ASSOCIATION TREMPLIN

	PHC	Habitat innovant « Robinson »
Localisation	Bourg-en-Bresse Villars-les-Dombes	Commune de Viriat
Proximité entre les deux lieux	Réalisation des trajets entre le lieu d'habitat innovant et les sites PHC par l'éducateur socio-professionnel (en voiture). Distance faible pour rejoindre l'activité textile / distance de plus de 30km pour rejoindre l'activité maraichage.	
Noms des structures porteuses	Association Tremplin (pôle accompagnement socio-professionnel)	Association Tremplin (pôle hébergement)
Dates de mise en œuvre du programme	Juillet 2022 : recrutement de l'éducateur socio-professionnel Aout 2022 : accueil des premiers salariés	Mai à octobre 2021 : travaux d'aménagement Fin octobre 2021 : accueil des premiers habitants
Développement conjoint (OUI / NON)	OUI Volonté de construire les deux projets en complémentarité mais avec un décalage dans le temps pour que PHC puisse se déployer à partir des habitants de Robinson.	
Nombre de places		15 Mobile Home habitation (pour 1 personne ou 1 couple)
Type d'habitat		Mobile Home privatifs + 1 Mobile Home Salle commune / Laverie + 1 Espace couvert central (+ 1 Mobile Home Bureau / salle de consultation)
Activité(s) support(s)	1 activité textile 1 activité maraichage	
Nombre de personnes salariées de PHC / nombre de personnes hébergées (<i>dont salariées PHC</i>) *au moment de l'investigation	5 salariés PHC (tous habitants de Robinson) en juin 2023	16 habitants (10 hommes, 6 femmes, dont 1 couple) en juin 2023 dont 5 salariés PHC
Caractéristiques de l'équipe	1 Directrice du pôle accompagnement socio-professionnel + 1 cheffe de service (pilotage) 1 éducateur socio-professionnel à temps plein	1 Directrice du pôle hébergement (pilotage) Equipe pluridisciplinaire (3 intervenants sociaux à plein temps, 1 infirmière à mi-temps, 1 psychologue à mi-temps, 1 médecin référent à raison d'une permanence / mois)

3. RESULTATS

LES MODALITES D'ENTREE DANS LES DEUX PROGRAMMES

Une proximité des publics GM et PHC avec néanmoins certains projets d'habitat innovant qui orientent la nature des publics

Dans son ouvrage « *Je vous salue ma rue* » paru en 2007, Dr Sylvie QUESEMAND-ZUCCA décrit le processus d'asphaltisation des personnes sans abri, par lequel elles perdent le sens du temps, de l'espace, de la douleur. « *Quand on a tout perdu, quand on ne sait plus comment se bouger, la fixité de l'espace est vitale... Plus la personne est désocialisée, plus elle prend racine, à même le sol. C'est pour cela qu'il faut l'aider à bouger, tout de suite, tant qu'elle le peut* ». L'autrice évoque une **disqualification sociale à laquelle ces deux programmes entendent remédier en valorisant des approches de travail d'abord et de logement d'abord.**

Dans l'ensemble des structures investiguées, les porteurs de projets indiquent que les deux dispositifs **apportent une solution adaptée** à l'accueil de personnes en situation de grande exclusion par l'accompagnement personnalisé et adapté et une progression à la main des personnes. Il s'agit de **sécuriser l'accueil d'un public cumulant les difficultés que les réponses préexistantes pouvaient mettre en échec.** A plusieurs reprises, les porteurs interrogés ont évoqué le fait de se heurter aux situations complexes de certains salariés, conduisant à différents problèmes de comportement en collectivité (tensions, règles de vie en collectivité, violence sur le lieu de vie, parfois envers les femmes...) ou, du point de vue du travail, à une incapacité à tenir le rythme. Les deux programmes apparaissent comme des réponses adaptées à l'accueil de ces publics, avec l'idée **d'aménager un cadre spécifique facilitant l'accompagnement de ce type de publics, et permettant précisément d'anticiper ce travail sur les freins et difficultés individuelles.**

Le caractère adaptatif et à faible seuil d'exigence de ces dispositifs apparait donc comme pleinement pertinent aux yeux des travailleurs et intervenants sociaux sur le terrain.

Si la toile de précarité extrême avec un parcours d'errance plus ou moins long est commune, les **caractéristiques du public accueilli dans le cadre des projets d'habitat innovant sont toutefois assez variées d'un projet à l'autre.** Les projets GM se sont ainsi déployés à certains endroits en ciblant parfois une certaine typologie de publics, avec des besoins spécifiques, auxquels l'habitat innovant offre un cadre de réponse adapté, ou bien en étant plus généralistes. Certains projets vont ainsi accueillir des personnes de tous âges, des jeunes adultes jusqu'aux seniors (ex. Aurore à Nantes), d'autres vont cibler plus spécifiquement des publics spécifiques (ex. l'AMI Grands Marginaux La « Friche » porté par la fondation AJD de Lyon qui cible les jeunes de 18 à 25 ans). L'orientation du projet exerce ainsi une influence sur le travail à réaliser et sur l'approche à adopter car l'accompagnement doit être adapté aux besoins spécifiques de publics très différents, à l'instar d'un jeune sortant de l'ASE ou d'un adulte de plus de 50 ans avec un parcours de rue d'une décennie.

Pour illustrer une forme d'accueil diversifié, le projet Duplex mis en œuvre à Amiens accueille des personnes hommes ou femmes majeurs, de tous âges, ayant des parcours d'errance et de rue différents. Deux typologies de profils en ressortent : ceux qui viennent de la rue ou d'habitats de fortune (sur les 25 personnes accueillies, 16 personnes étaient à la rue) et ceux qui viennent de l'hébergement d'urgence et qui ont alterné la rue et les hébergements d'urgence. La majorité des personnes accueillies ont plus de 40 ans et perçoivent le RSA. 7 personnes bénéficient d'une mesure de protection (curatelle). Pour la majorité des personnes, c'est le refus du collectif qui explique le refus d'hébergement au sein des structures d'hébergement d'urgence. Toutes ces personnes sont isolées ou en couple, et ont connu des ruptures de lien importantes. Certaines alternent les allers-retours à la rue et en structure d'hébergement, d'autres ne font plus appel au 115 et préfèrent rester à la rue dans des squats ou habitats de fortune. Pour beaucoup, leur santé physique et mentale est fragile liée à des états dépressifs, des contextes de violence (dont ils ont été témoins, victimes ou auteurs), des conduites addictives (alcool, drogue...), des maladies psychiques.

Ce dernier point est un constat fait à plusieurs reprises, à savoir que le profil des personnes s'est complexifié avec l'accumulation des problématiques sociales, médicales, médicosociales, financières ou encore administratives. L'évolution de ces besoins, qui se sont accrus et diversifiés, complexifie la prise en charge du public. En particulier les problèmes somatiques et/ou psychiques notamment sont de plus en plus fréquents, et elles ne trouvent pas de solution au regard de l'accompagnement proposé. L'offre de soin en santé mentale est par ailleurs insuffisante pour répondre à la forte demande en France². Ces caractéristiques impactent les travailleurs sociaux qui accompagnent les personnes. Ils sont ainsi contraints à une gestion dans l'urgence de situations difficiles à prioriser, pouvant générer de l'instabilité dans les équipes.

En matière de ciblage spécifique et de cumul de difficultés, l'exemple de Lyon centré sur les jeunes est intéressant. Le projet permet d'accompagner 12 jeunes à terme (8 au moment de la visite) de 18-25 ans, tranche d'âge pour laquelle les actions du Pôle ORÉE de la fondation AJD sont reconnues. Le public est donc déjà bien connu par la fondation et le projet a été orienté pour capitaliser sur cette connaissance. Ces jeunes sont en errance, beaucoup sortent de l'ASE et ne trouvent pas de réponses souples, adaptées à leurs situations. Ils sont majoritairement porteurs de troubles du comportement (santé et/ou addiction), bénéficiaires ou non d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, sans animaux (même si cela ne constitue pas une règle). Le bilan 2022 de la fondation AJD sur le projet est assez illustratif du cumul de fragilités pour les 15 personnes qui ont été accueillis depuis le lancement :

- 67% des personnes accueillies avaient une problématique d'addictions (drogues, alcool, médicaments, jeux)
- 33% étaient en rupture de traitement
- 47% faisaient la manche
- 27% faisaient l'objet d'un suivi justice

² <https://www.vie-publique.fr/en-bref/281664-sante-mentale-repondre-la-forte-demande-de-soins-des-francais>

- 40% étaient sous curatelle
- 53% étaient sans ressources.

Ce **cumul de vulnérabilités** est un trait commun à l'ensemble des projets observés.

Enfin, la situation des femmes mérite un point d'attention particulier.

La situation particulière des femmes

Les femmes sont largement minoritaires dans les projets d'habitat innovant et sur les chantiers PHC observés (sur la base des statistiques récoltées localement). Pour rappel, selon l'INED³, les femmes représentent 38% des sans-domicile et 5% des sans-abri, le plus souvent accueillies dans des hôtels ou des logements payés par des associations. Ces données datant de 2015 et la précarisation des plus fragiles étant croissante, la situation des femmes sans-domicile et/ou sans-abri continue d'interroger notamment le manque de places d'hébergement et de logement à destination de ce public. Si la temporalité du travail d'accompagnement des femmes sans-abri n'est pas celle, institutionnelle, du développement et du suivi des haltes pour femmes, c'est aussi parce que leur ouverture a créé une sorte d'« appel d'air » et a répondu à un besoin d'hébergement et de mise à l'abri des femmes sans domicile (et pas seulement sans-abri), du fait du manque d'offres d'hébergement disponibles pour ces femmes (Braud, Loison, 2022).

Dans les projets observés, l'enjeu de mixité est présent. A Bourg-en-Bresse par exemple, que ce soit côté PHC ou GM (les deux étant étroitement liés dans le cadre d'un déploiement porté par une seule et même structure), une attention particulière est portée sur les activités support afin de faciliter le travail des femmes. Sur le projet habitat, 16 femmes et 10 hommes sont accueillis. En juin 2023, au moment de la visite de terrain, 5 personnes ont été accompagnées dans le cadre de PHC, 3 femmes et 2 hommes. La mixité est encore une fois très présente au sein du dispositif mais avec une répartition genrée selon les types d'activité support (3 femmes et 1 homme sur l'activité textile et 1 homme sur l'activité maraichage) malgré la vigilance particulière de l'éducateur socio-professionnel cherchant à favoriser la mixité sur les activités.

Pour les autres projets, si la mixité est souhaitée, les hommes restent largement majoritaires et les femmes parfois absentes, ou associées à l'accueil d'un couple. Aurore (Nantes) est un cas particulier. Le projet n'accueille pas de femme car le responsable estime que les conditions matérielles ne sont pas réunies pour assurer leur sécurité.

³ <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/memos-demo/focus/les-sans-domicile-en-france/>

Un processus d'orientation vers PHC qui varie selon l'orientation des projets Grands marginaux

Pour les orientations vers Premières heures en chantier, le processus est relativement commun : les candidatures doivent être renseignées sur la Plateforme de l'inclusion. Si la candidature remplit les critères (personnes en grande marginalité, sans logement pérenne), l'éducateur planifie un temps de visite du site et d'entretien avant signature du contrat. Chaque candidature fait l'objet de plusieurs échanges entre l'équipe de l'habitat innovant et l'équipe PHC pour assurer un bon niveau d'information sur la situation des personnes.

Dans les faits, on constate plusieurs formes d'articulation entre les projets.

- **Un premier exemple est celui d'un déploiement des deux projets s'est fait en commun avec l'idée d'une articulation très forte.** A Bourg-en-Bresse, le dispositif PHC n'accueille à ce jour que des habitants du projet « Robinson », même si le souhait est d'élargir le dispositif à d'autres publics de manière à favoriser la mixité. L'objectif est aujourd'hui de permettre de répondre aux besoins d'autres personnes en grande marginalité et sans logement pérenne sur le territoire. L'articulation entre les deux dispositifs est permise par le fait qu'ils sont portés par la même structure. Toutefois tous les habitants du dispositif innovant « Robinson » n'ont pas été orientés vers PHC : ont effectivement été accueillis dans le cadre de PHC sont ceux qui ont témoigné d'une envie de travailler. Ils ont été intégrés progressivement de manière à garantir la forte disponibilité de l'éducateur socio-professionnel sur les premiers mois d'activité des personnes (une fois que certains salariés ont été pleinement intégrés, d'autres peuvent à leur tour entrer dans le chantier). Concernant les habitants de Robinson, il n'y a pas eu de réel refus mais parfois une temporisation de manière à garantir une entrée dans de bonnes conditions pour le salarié, soit parce que la disponibilité de l'éducateur socio-professionnel ne permet pas d'intégrer une nouvelle personne, soit parce que la personne présente des problématiques trop fortes, notamment problématiques de santé, pour intégrer tout de suite PHC.
- **Un second exemple est celui d'une articulation voulue au cas par cas, non systématique.** A Lille, par exemple, le projet de logement innovant est basé sur un lieu de répit accessible sur des rotations de 15 jours. PHC peut être proposé durant la quinzaine d'accueil mais également pendant la permanence Camion ou pendant les maraudes, sans que les personnes ne soient hébergées dans le cadre du dispositif. Ainsi, le dispositif PHC n'est pas systématiquement proposé aux personnes. Il est présenté uniquement quand la personne elle-même émet l'envie de travailler. La distance entre le lieu de répit et le chantier PHC porté par l'association Eole (une vingtaine de kilomètres) n'est pas relevé comme un problème. Pour l'équipe, le fait d'aller sur Houplin-Ancoisne pour 15 jours, tout comme le fait de travailler à PHC, sont deux logiques susceptibles de développer le pouvoir d'agir des personnes sur leur situation et donner envie d'enclencher une autre dynamique. En revanche, d'autres chantiers PHC existent dans la métropole lilloise (par exemple ABEJ Solidarité) mais il n'y a pas eu d'orientations directes car le chantier est très difficilement accessible en transport depuis le lieu de répit.
- D'autres cas de figure témoignent d'une orientation plus complexe de Grands Marginaux vers PHC. A Nantes, l'articulation est moindre, étant donné que les responsables GM estiment que

PHC n'est pas complètement adapté aux besoins des publics hébergés : « *PHC ne s'adresse pas aux grands marginaux à Nantes* ». Plusieurs arguments sont évoqués, notamment le sentiment que les exigences sur les postes sont trop élevées, ainsi que l'existence de contraintes administratives trop importantes. L'association Trajet compte au moment des observations une seule personne en PHC : « *ça a été une bataille pour le faire rentrer* » avec trois rendez-vous nécessaires avant l'entrée effective. L'association Aurore n'a orienté aucun GM vers PHC. Selon eux, il faudrait encore simplifier les conditions et procédures d'entrée (par exemple la mise en place de chantiers ponctuels). Toujours selon ces responsables, les GM qui intègrent PHC ne sont pas forcément représentatifs du public moyen accueilli en GM.

A travers ces trois exemples, on retrouve différents éléments communs : **une orientation qui répond à un souhait exprimé des personnes (pas de posture d'injonction), une question de la mobilité géographique à considérer pour orienter vers PHC, un décalage possible pouvant exister entre le diagnostic des besoins des publics et l'analyse de la pertinence d'une orientation vers PHC.** Le dernier exemple souligne des conceptions pouvant indiquer des logiques de priorisation. Dans les représentations et les faits, le fait de partir des souhaits de la personne conduit à ne pas lui proposer d'orientation PHC si elle n'émet pas de besoins dans cette direction. Il s'agit alors de décaler la logique « emploi d'abord » pour privilégier un accompagnement social et sanitaire.

Les accompagnants sociaux insistent sur l'importance d'un diagnostic des besoins qui réponde à l'expression véritable des besoins par les personnes. Les postures des projets d'habitat innovant varient puisque l'on a pu observer certains cas où des visites sur la base du volontariat des personnes hébergées dans le cadre des dispositifs « Habitat innovant » sont organisées sur des chantiers PHC pour faire découvrir (ex. Lyon) et placer les personnes en situation de pouvoir d'agir, d'autres projets où l'on considère que la personne doit réaliser le cheminement par elle-même, sans intervention ou suggestion de la part de l'équipe, la dimension travail pouvant ne pas apparaître dans l'accompagnement (ex. Nantes). **Cette posture est étroitement liée à la vision de l'accompagnement des équipes en matière de pouvoir d'agir mais également au niveau de fragilité des publics accueillis.** En effet, à certains endroits et dans le cas de certains publics, la question du travail est perçue comme hors-propos pour les publics GM, que ce soit pour les publics souffrant d'addictions sévères, pour des personnes grandement désocialisées ou pour des publics seniors (+55 ans), voire proches de la retraite. La priorisation des difficultés à traiter est variable et dépend avant tout du cheminement de la personne auquel s'adapte l'équipe d'éducateurs.

Enfin, la question de la mobilité des personnes est une difficulté qui peut venir s'ajouter à l'orientation des résidents GM vers PHC. C'est ce que nous avons pu observer à Nantes avec des chantiers extra-muros qui rendaient l'accessibilité difficile.

- A Lyon, un jeune salarié PHC a rompu son contrat à cause d'un temps de trajet qui l'a fatigué. Toutefois, selon des responsables PHC, la distance est à relativiser car la motivation des personnes qui ont réussi à s'inscrire dans une dynamique peut permettre de compenser la durée du trajet. Par exemple, à Amiens, il faut entre 1h et 1h30 de transport pour se rendre du lieu de vie au lieu de travail mais cela est bien accepté par les deux salariés GM accueillis sur le chantier.

- A Nantes, un responsable PHC nous confiait ainsi que pour certains projets, les équipes se mettent eux-mêmes des freins sur le sujet de la mobilité, avant même de présenter PHC, alors qu'ils devraient présenter et laisser les personnes cheminer et se projeter.

Des orientations qui dépendent de l'implantation, des relations et du réseau partenarial des porteurs

Nous avons pu noter des **différences sur les niveaux d'orientation qui s'expliquent par la configuration du réseau et de l'implantation des porteurs au sein de ce réseau.**

- A Villers Saint-Paul, par exemple, le nombre d'orientations GM est important car le nombre d'orienteurs avec lesquels PHC travaille assez faible (2, dont le dispositif d'habitat innovant). Par ailleurs, la configuration géographique est favorable car les deux dispositifs sont sur la même commune avec moins de 2km de distance.
- A Lyon, le chantier de la FNDSA est historique et bien identifié par l'ensemble des associations travaillant sur l'insertion. Aussi, au lancement du chantier PHC de l'Armée du salut, un travail de communication auprès des partenaires a été nécessaire afin de se faire identifier et d'avoir des orientations. Si cela a bien fonctionné de manière générale, au point de refuser des orientations, le responsable note que les orientations en provenance des porteurs GM restent faibles. Le lien avec la Fondation AJD existe néanmoins car une visite sur site avec des résidents GM a été organisée, ce qui s'est traduit par un contrat PHC pour l'un des résidents (☞ fiche-parcours de *Thibault* en fin de rapport).
- A Amiens, le lien entre PHC et GM est privilégié car l'éducateur PHC vient de l'équipe qui porte le projet d'habitat innovant. Aussi, le porteur GM est le premier orienteur du chantier PHC. La relation est naturelle, de la phase de présentation du projet au démarrage, facilitée par la connaissance des usagers de l'un et l'autre. Les orientations depuis le projet innovant nommé « Duplex » ont été fortes au démarrage mais elles sont à la baisse au profit des autres partenaires qui se sont également approprié le projet.
- A Bourg-en-Bresse, le chantier PHC accueille uniquement des résidents du projet d'habitat innovant.

La densité de l'offre sur un territoire, ses caractéristiques et la façon dont les acteurs se l'approprient sont également des éléments qui vont influencer sur les orientations.

- Par exemple, à Amiens, les alternatives à PHC sont limitées et le dispositif est perçu comme une ressource à part entière, presque unique pour ce public, ce qui permet de valoriser la plus-value vis-à-vis des partenaires.
- A Lille également, PHC est considéré comme un outil bien adapté au public rencontré mais PHC ne doit pas être associé uniquement au lieu de répit mais bien au dispositif dans sa globalité. L'équipe de Pro'pause (le projet GM) se présente comme « experte du lien social ». Le travail de l'équipe pluridisciplinaire ne s'inscrit pas dans la proposition systématique d'une prise en charge ou d'un accompagnement auprès des Grands Marginaux. Le fait que l'équipe

soit présente dans différents endroits de la métropole lors des permanences en camion ou des maraudes permet de créer du lien avec les personnes, de faciliter les échanges et la discussion. Dans un second temps et s'ils en éprouvent le besoin, les Grands Marginaux les identifient comme une ressource qu'ils peuvent solliciter à la demande pour une aide plus spécifique comme le souhait de travailler, d'accéder à un hébergement voire un logement, d'être aidé dans une démarche administrative, etc. A partir de là, le principe est qu'il revient aux personnes d'émettre d'elles-mêmes leur demande afin de développer leur « pouvoir d'agir » sur leur situation. Une fois que la personne émet le souhait de travailler, l'équipe présente en premier lieu le dispositif PHC. L'équipe de Pro'pause prend contact avec l'éducateur pour organiser une visite du chantier afin de s'y rendre avec la personne intéressée.

- A contrario, à Lyon, il y a plusieurs chantiers PHC et certains font référence auprès des orienteurs ce qui nécessite un effort supplémentaire pour être identifié.

Ces différents exemples soulignent la variété des formes d'appropriation. La bonne appropriation est permise par l'existence d'un **travail partenarial sous-jacent. En se rencontrant et se fréquentant autour de cas particuliers, les acteurs acquièrent une expertise des programmes existants, leur permettant de les articuler de façon ajustée aux besoins des personnes.**

Ce travail partenariat est important sur les différents territoires étudiés et il participe à la vitalité des relations entre équipes. Les rencontres préalables ou dans la mise en œuvre du projet permettent de bien fixer le cadre opérationnel. A Villers Saint-Paul, par exemple, une réunion a été organisée par les directions avec la Recyclerie Sud Oise. Très rapidement, les professionnels de part et d'autre s'aperçoivent qu'ils accompagnent exactement le même type de public. Le dispositif Grands Marginaux est alors identifié comme un orienteur potentiel pertinent. De son côté, l'équipe du dispositif Grands marginaux avait fait le constat que le statut d'emploi classique en IAE (20 heures hebdomadaires) était une marche trop haute pour leur public.

*« Des ACI pour les personnes qui ont eu des parcours dans la rue, 20h par semaine, ce n'est pas envisageable. Ils avaient quand même envie de travailler, mais comment ? C'est pour ça que PHC est super. En plus, ils n'étaient pas déjà inscrits à Pôle Emploi, ils avaient épuisé leurs droits. »
(Cheffe de service Ami)*

L'éducateur socio-professionnel est venu au Camping de la Garenne (lieu d'hébergement du projet GM de Villers-St-Paul) faire **du porte-à-porte pour présenter le dispositif PHC** à l'ensemble des résidents, sans condition. Ils ont notamment mis en avant plusieurs arguments : paiement en liquide, argent en poche pour 4h de travail, le fait de dégager un petit revenu, etc. **Les personnes intéressées ont été emmenées par l'équipe du dispositif Grands marginaux à la Ressourcerie.** Enfin, les personnes toujours intéressées ont pu intégrer PHC. PHC a donc été proposé à tout le monde mais n'a pas été imposé. Une démarche assez similaire a pu être observée à Lyon.

LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DANS CHAQUE PROGRAMME ET LEUR ARTICULATION

Un accompagnement au quotidien progressif, individualisé et adapté aux besoins des personnes

Les pratiques d'accompagnement au sein des programmes Habitat innovant ou des chantiers Premières Heures visent un **accompagnement progressif, individualisé et adapté aux besoins des personnes**. Ils intègrent la possibilité d'allers-retours possibles entre le lieu de vie et la rue et au sein du programme Premières Heures, ou bien des évolutions dans le volume d'heures travaillées des personnes (à la hausse ou à la baisse). Cet accompagnement est bien souvent un **accompagnement du « quotidien »**. **Les ajustements aux besoins des personnes font partie intégrante de la vie des deux programmes. Le cadre autorise ces adaptations permanentes**, sans lesquelles les programmes ne pourraient fonctionner. Au regard de la grande vulnérabilité des personnes, il est en effet essentiel que ce soit aux programmes de s'adapter et non aux bénéficiaires de le faire.

- A Amiens, par exemple, l'accompagnement de certaines personnes par l'UDAUS (AMI GM) nécessite l'établissement d'un projet qui leur permette de redonner du sens à leur vie, de construire, de réexister comme acteur du système alors que pour d'autres, les personnes les plus désocialisées, particulièrement ancrées à la rue, concernées par un processus de marginalisation, ne trouveront pas de sens à la logique de « projet ». Ils adaptent donc les réponses aux besoins et aux attentes de ces personnes bien différentes en travaillant en étroite collaboration avec les partenaires associatifs – le mail (centre de soins, d'accompagnement et prévention en addictologie), l'EMPPAS (équipe mobile de psychiatrie de prévention et accès aux soins), la Nouvelle Forge (maison d'accueil spécialisée MAS) – qui ont contribué à la construction du projet avec l'UDAUS. Même chose sur la dimension professionnelle : si une personne estime qu'elle ne peut pas commencer à travailler avant d'avoir un logement, alors l'équipe va axer l'accompagnement sur le logement. Le parcours de chaque personne est donc fortement individualisé et personnalisé, avec la possibilité d'allers-retours selon la situation des personnes.
- A Bourg-en-Bresse, l'accompagnement des habitants de Robinson et des salariés de PHC se fait au quotidien, sur le lieu de vie des personnes (par l'équipe pluridisciplinaire) et sur le lieu de travail (par l'éducateur socio-professionnel). L'ESP accompagne par exemple les personnes sur le chantier pour faciliter leur mobilité puis les accompagne dans le travail, dans une logique de « faire avec » sur les premiers mois puis en leur laissant progressivement plus d'autonomie, sous l'autorité des encadrants techniques. L'accompagnement est ainsi très informel : *« je suis avec eux dans le quotidien »*. Les échanges lors du temps de trajet ou lors du travail permettent d'aborder de très nombreux sujets (emploi, logement, relation hommes-femmes, mobilité...) : *« je connais les problématiques de chaque personne et je travaille avec eux la gestion émotionnelle et la prise de conscience »*. A cet accompagnement informel s'ajoutent des rendez-vous formels d'évaluation pour décider de l'augmentation du volume d'heures travaillées (décision souvent en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire du lieu d'habitat). Après plusieurs mois de dispositif, l'éducateur socio-professionnel est également en train de formaliser davantage le parcours d'accompagnement des salariés et intègre progressivement des temps de formation ou d'ateliers (formation gestes et postures, atelier CV...). Néanmoins,

les équipes évitent généralement d'utiliser les termes « accompagnement » ou « projet » avec les personnes car ces termes génèrent bien souvent des inquiétudes pour ces personnes qui sont passées par X dispositifs sans résultats.

Un accompagnement en multiréférence pour faciliter l'adaptation de l'accompagnement

Par ailleurs, pour répondre au mieux aux besoins de personnes de manière adaptée, l'accompagnement au sein des habitats innovants est bien souvent mis en œuvre selon le **principe de multiréférence** qui s'oppose à l'attribution d'un référent unique (à Lille, Lyon ou Nantes par exemple). La multiréférence vise à ce que la personne elle-même ait l'ensemble de l'information la concernant, donnant à l'équipe la possibilité de proposer une palette de réponses, en interne ou en externe des programmes, répondant aux besoins et aux attentes des personnes. Cela permet également aux professionnels d'échanger sur les situations, de croiser leurs regards et partager leurs compétences au service des personnes accompagnées. Ainsi, le principe de multiréférence va souvent de pair avec la pluridisciplinarité de l'accompagnement. Le partenariat entre les projets Grands Marginaux et Premières Heures en Chantier renforce cet accompagnement en multiréférence puisque l'éducateur socio-professionnel accompagne tous les salariés, sur la dimension professionnelle mais également dans une approche plus globale (mobilité, santé, addictions...) en lien avec l'équipe Grands Marginaux. Au final, plusieurs accompagnateurs forment une alliance de travail autour des bénéficiaires.

- A Lyon, par exemple, les résidents n'ont pas de professionnel référent attribué. Tous les professionnels travaillent selon le principe de multiréférence. Ils accompagnent au même titre tous les résidents dans un principe d'horizontalité qui vise au sein de l'équipe une répartition indifférenciée et non hiérarchisée des tâches. Ils se mettent au même niveau que les personnes et adoptent une posture empathique. Cela est d'autant plus important que le public accueilli à Lyon est jeune (18-25 ans) : ils ont ainsi la possibilité de s'adresser à l'interlocuteur avec qui ils se sentent le plus à l'aise, ce qui constitue une force pour le projet.

Cet accompagnement en multiréférence n'est toutefois pas toujours immédiatement compréhensible par les publics accueillis et constitue également bien souvent un changement de pratiques pour les équipes professionnelles. Un temps d'adaptation est parfois nécessaire.

- A Nantes, l'accompagnement en multiréférence est commun pour les trois îlots GM. Néanmoins, la multi-référence n'est pas toujours aisée pour les publics et certaines personnes ont un peu de mal à s'y faire : « *c'est qui ma travailleuse sociale ?* ». En effet, ces publics peuvent avoir l'habitude d'avoir un référent unique dans le cadre de leur accompagnement social. Le travail en multiréférence a également nécessité des adaptations de la part de l'équipe professionnelle de Trajet, par exemple pour apprendre à vraiment travailler ensemble, échanger suffisamment entre collègues pour se connaître et connaître les méthodes et pratiques des uns et des autres. L'existence d'un bon lien entre professionnels est ainsi la condition *sine qua non*, comme cela a été noté précédemment.

La recherche d'un équilibre entre accompagnement individuel et collectif

Si l'accompagnement est conçu au sein des deux programmes comme très individualisé, les professionnels de l'habitat innovant et de PHC sont également à la recherche d'un **équilibre entre accompagnement individuel et l'animation ou gestion d'un collectif**. Deux collectifs sont en effet en présence : le collectif de travail au sein de PHC, le collectif dans l'habitat du côté de PHC. Il s'agit de tirer parti de ces dynamiques collectives dans l'accompagnement tout en préservant les participants d'éventuels risques (tels que conflits ou angoisses) liés à la vie en groupe.

- A Bourg-en-Bresse, par exemple, l'équipe de Robinson s'est tout d'abord consacrée à créer une dynamique de groupe en essayant de favoriser les activités collectives visant à permettre aux personnes de mieux faire connaissance. Cette première phase a également permis à l'équipe de créer un lien de confiance avec les habitants. Après cette première phase, a pu s'enclencher un accompagnement plus individualisé des personnes avec des rendez-vous réguliers. En parallèle, l'infirmière et le médecin référent ont également accompagné progressivement les personnes sur leur santé (problèmes de santé divers, image de soi, rapport au corps, addictions...). Lors de cette première année de mise en œuvre, l'accompagnement au sein de Robinson a également beaucoup porté sur la gestion des conflits car les tensions étaient fortes entre les habitants au démarrage du projet. Cette dimension collective n'est pas sans impacter la dynamique de travail sur PHC puisque tous les salariés PHC sont des habitants de Robinson. Ainsi, parfois, les conflits qui se déroulent à Robinson « empiètent » sur le lieu de travail. La dimension collective et gestion des conflits est également une dimension prise en compte dans le cadre de PHC.

Des interactions entre les équipes permettant une continuité effective de l'accompagnement entre le lieu de vie et le lieu de travail

Les interactions entre l'équipe de l'habitat innovant et l'éducateur socio-professionnel de Première Heures en Chantier sont généralement assez fortes et permettent d'échanger régulièrement sur la situation des personnes accueillies. De ce point de vue, les deux programmes s'articulent effectivement par les multiples situations d'interaction et d'interface entre ces équipes.

Globalement, les pratiques de collaboration entre les deux programmes sont différentes selon les projets et globalement **assez peu formalisées**, sans que cela n'impacte la qualité de l'accompagnement. Ces interactions prennent ainsi le plus souvent la forme de réunions formelles ou bien d'échanges informels, davantage que de process bien cadrés de travail.

- A Villiers Saint-Paul, par exemple, si le partenariat n'est pas formalisé, la communication entre les équipes est très fluide et facilite le travail en synergie des professionnels : on peut parler ici de « co-accompagnement ». L'accompagnement des personnes repose sur une claire répartition des tâches entre les équipes – la CIP du dispositif GM prend en charge le volet social de l'accompagnement et l'ESP la dimension professionnelle – et des échanges nombreux entre les équipes de manière à garantir la continuité de l'accompagnement entre

le volet social et professionnel. Ces échanges peuvent prendre la forme de réunions formelles, d'échanges téléphoniques et parfois de rencontres sur site.

« Il n'y a pas de modalités formelles de partenariat mis en place mais une très bonne communication entre l'équipe de Grands marginaux et celle de PHC, une communication quasi quotidienne, et une division du travail entre l'ESP qui gère le pro (elle est CIP de formation) et la CIP qui fait le social. » (Directrice recyclerie)

« Techniquement, je peux faire du social et du pro mais ce n'est pas possible ici, je n'ai pas le temps. On divise nos tâches, on se partage le travail. On communique énormément. C'est facilitant. » (CIP -AMI)

- A Bourg-en-Bresse, les échanges entre l'équipe de l'habitat innovant et l'éducateur socio-professionnel sont quotidiens et majoritairement informels. Les équipes échangent bien souvent au moment de prise en charge des salariés PHC sur le lieu d'habitat par l'éducateur et au moment de leur retour sur site après le travail. C'est à cette occasion qu'ils échangent sur le collectif et la situation des uns et des autres. A ces échanges informels s'ajoute une réunion mensuelle spécifique au dispositif Robinson incluant l'éducateur socio-professionnel de PHC. Cependant ici, le fait que les deux programmes soient portés par une seule et même association et la proximité territoriale des équipes facilite indubitablement la coordination des équipes et le déploiement des deux projets en forte complémentarité.

Si les pratiques de collaborations entre les deux programmes ne sont globalement pas ou peu formalisées, de premières formalisations sont toutefois en cours sur certains terrains.

- C'est le cas à Lille où une **convention de partenariat a été signée entre Convergence et le dispositif Grand Marginaux**. Cette convention vise à permettre la mise en place de deux « places de stabilisation » (hébergement sur plus longue durée via des *tiny houses* sur le lieu de répit) dont une pour des personnes étant sur PHC, limiter le risque de rupture et favoriser la montée en heures tout en assurant un toit aux personnes. Selon les acteurs interrogés, cette convention devrait permettre une institutionnalisation de l'articulation entre les deux dispositifs, à travers la mise en place de modalités d'organisation et de communication plus formelles que celles actuellement en place.

« Quand je téléphone, [l'IS] (encadrant technique de Pro'pause) et toute son équipe sont toujours là, même si la personne n'est plus logée chez Pro'pause. Le principal, c'est de garder le contact, on peut faire une réunion par téléphone ou visio, mais les échanges ne sont jamais formalisés. C'est pareil avec d'autres orienteurs, il y a toujours quelqu'un comme contact. Pro'pause est un orienteur parmi d'autres. [...] Autrement dit, il n'y a pas de pratiques professionnelles formalisées mais l'arrivée d'une convention va peut-être changer la donne. » (ESP chantier Eole)

Au final, l'absence de formalisme n'impacte pas la qualité de l'accompagnement des personnes car les nombreuses interactions garantissent la **continuité effective de l'accompagnement entre le lieu d'habitat et le lieu de travail**.

Néanmoins, ces interactions sont parfois plus difficiles sur certains terrains, notamment lorsqu'il y a du *turn over* dans les équipes, ou bien dans le cas où les équipes respectives des deux programmes

ne sont pas tout à fait accordées sur des objectifs communs au détriment de la continuité de l'accompagnement des personnes entre le social et le professionnel. Ce risque, encore limité à l'heure actuelle, est un risque croissant à mesure que le dispositif se déploie et que les personnes changent. L'existence de conventions locales permet de fixer des principes d'intervention. Un minimum de formalisation écrite de ces principes d'action, au niveau national, sera nécessaire dans une visée d'essaimage, tout en continuant d'assurer des marges de manœuvre aux acteurs.

LES APPORTS ET DIFFICULTES EVENTUELLES GENEREES PAR L'ARTICULATION ENTRE LES DEUX PROGRAMMES

L'un des enjeux de cette étude était d'étudier l'articulation de ces deux dispositifs. Les six terrains investigués dans le cadre de cette étude de capitalisation ont montré des configurations différentes dans l'articulation entre les dispositifs Premières heures en chantier et les dispositifs Grands Marginaux. Sur certains territoires, cette articulation a été pensée dès la phase de réponse aux appels à manifestation, le déploiement s'étant fait conjointement. Sur d'autres territoires, l'un des deux dispositifs existait et le rapprochement s'est fait a posteriori. Dans tous les cas, chaque dispositif a une organisation qui lui est propre.

D'un point de vue général, l'articulation entre les deux programmes s'avère pertinente aux yeux des acteurs. Cette articulation apporte une vraie plus-value, à la fois pour les organisations professionnelles et pour le parcours des personnes en situation de grande marginalité. Pour autant, plusieurs éléments sont à prendre en considération dans les modalités d'articulation. D'abord, les configurations de chaque projet et leur environnement peuvent jouer un rôle. Ensuite, les modalités organisationnelles propres à chaque structure rendent plus ou moins facile la mise en œuvre de cette articulation. Enfin, la sortie des dispositifs nécessite une attention particulière. Elle doit être travaillée de manière simultanée afin de limiter au maximum les risques de ruptures de parcours.

Une articulation qui sécurise les parcours d'accompagnement et permet d'apporter des réponses complémentaires sur des problématiques à la fois sociales et professionnelles

Les dispositifs répondent à des logiques « d'emploi d'abord » et de « logement d'abord » qui doivent en principe être travaillées en parallèle. **La mise en synergie de ces deux accompagnements permet d'apporter des solutions conjointes aux freins périphériques rencontrés par les personnes notamment en termes d'accès aux droits, d'accès à l'hébergement ou d'accès aux soins ou à l'emploi.** Au-delà des effets que génère ce programme sur les personnes elles-mêmes (confiance en soi, estime de soi, remobilisation), le fait de travailler et d'être hébergé permet **également de stabiliser et de sécuriser le parcours des personnes** un temps donné, offrant la possibilité aux professionnels de travailler des dimensions sur du plus long-terme comme entreprendre une demande d'accès à un hébergement généraliste ou un logement.

Dans l'ensemble, les interlocuteurs rencontrés notent **plusieurs effets positifs** sur le parcours des personnes. L'accès à Premières heures en chantier facilite **la remobilisation de la personne par le travail.** L'activité permet aux personnes longtemps marginalisées de se resocialiser et de se

refamiliariser avec le travail dans un parcours adapté et sécurisé qui évolue à leur rythme. Pour certains, le passage par PHC a permis une **« reprise en main » voire une reprise des liens familiaux**. La reprise d'une activité permet aussi **de changer la temporalité de la projection sur l'avenir**. Les personnes accompagnées dépassent la vision au jour le jour pour se projeter sur un temps plus long par la mise en place d'objectifs d'accès aux soins ou au logement par exemple. La ressource financière générée sous la forme d'un salaire par le dispositif PHC peut être présentée comme un atout en matière d'accroche et d'incitation des publics, favorable à la mise en œuvre de l'accompagnement social.

Le fait que les personnes soient hébergées le temps où elles sont sur le dispositif PHC est **également source de stabilité et facilite la montée en heures progressives** sur le chantier en apportant de la régularité dans le parcours.

- À Amiens ou encore Villers-Saint-Paul, les intervenants sociaux dans les structures d'hébergement profitent de ce temps pour préparer un dossier pour le SIAO. L'ouverture de droits est également une dimension importante. **La remise en activité devient alors un prétexte pour travailler** des démarches administratives : l'ouverture d'un compte courant, refaire une carte d'identité ou apprendre à faire une déclaration d'impôt.

L'accompagnement par l'éducateur socio-professionnel et l'accompagnement par l'intervenant social, réalisés en parallèle, peuvent permettre, dans certains cas de traiter des problématiques par d'autres biais. C'est le cas en matière de santé. **La mise en situation de travail peut permettre de débloquer des situations et d'enclencher une prise de conscience par la personne de son état.**

- Ainsi, à Villers-St-Paul et à Lyon, le fait d'être salarié sur PHC a permis de **travailler l'image de soi et l'hygiène corporelle** :

« Cette dame avant un problème d'hygiène très important, elle veut travailler dans la vente. On a essayé de lui dire qu'il fallait qu'elle fasse attention à son apparence physique pour cela... depuis qu'elle travaille sur PHC, je crois qu'elle s'en est rendue compte, elle fait des efforts. On les valorise... » (travailleur social)

A travers la mise en situation de travail, les personnes peuvent également **prendre conscience de leurs addictions et de leur consommation**. La mise en lumière du problème est donc moins frontale puisqu'elle n'est pas forcément opérée dans le cadre d'un accompagnement « purement » social.

L'articulation des dispositifs Grands Marginaux et Premières heures **permet donc de visibiliser des problèmes d'addictions** et dans certains cas, d'y apporter une première réponse.

« Il y a un monsieur qui n'allait pas aux chantiers. On l'a constaté, il avait des problèmes de santé. On est allé voir le médecin ensemble. On a fait ensemble les tests de sang etc. Il est en arrêt de travail, mais quand même, dans la santé, on a avancé grâce à ça. » (CIP – AMI)

Les éducateurs socio-professionnels peuvent **alors contrôler la consommation tout en conservant un certain seuil de tolérance**. Par ailleurs, certains dispositifs Grands Marginaux comptent parmi leur équipe pluridisciplinaire des professionnels de santé (psychologue, infirmière) ou des partenaires clairement identifiés (CAARUD). Si PHC visibilise ces problèmes en situation de travail, les réseaux

professionnels dans lesquels sont imbriqués les dispositifs Grands Marginaux (Nantes, Lyon, Amiens) peuvent dans certains cas, permettre d’y apporter une solution immédiate.

« De notre côté on a l’équipement du CAARUD pour garantir l’hygiène. Si une personne ne va pas bien, elle peut s’arrêter et sera payée pour la journée. On est plus dans une démarche de régulation des prises et ça nécessite un gros lien de confiance pour parler des besoins de drogue. Sur l’alcool, il y a la nécessité d’être honnête, on n’est pas là pour juger mais pour accompagner au mieux. Quand ça n’avance plus, on renvoie vers des partenaires ou des dispositifs plus adaptés. » (Nantes, Eaux Vives)

Au final, l’accompagnement, de par son caractère très adapté et ajusté aux besoins des personnes, et de par son approche « à bas seuil d’exigence », permet une certaine tolérance envers les formes d’addictions. C’est un point important que les deux programmes partagent. Pour autant, concernant les addictions, si l’articulation peut apporter un premier niveau de réponse et être un véritable appui, les solutions apportées et l’engagement d’un suivi sur le temps long restent encore très insuffisants selon les interlocuteurs rencontrés. Il est nécessaire de pouvoir agir en partenariat avec d’autres acteurs spécialisés.

La proximité géographique et l’accessibilité des deux dispositifs

La **proximité géographique et l’accessibilité** entre les deux dispositifs doivent être des dimensions prises en compte dans l’articulation : le fait que les dispositifs soient très éloignés géographiquement ou au contraire trop proches peut avoir un impact.

D’un côté, l’éloignement peut être problématique à la fois en termes d’orientation sur le dispositif et en termes d’accessibilité.

- À Lille par exemple, plusieurs chantiers portent le dispositif Premières heures. Cependant, l’équipe pluridisciplinaire du dispositif Grands Marginaux Pro’pause oriente sur un seul chantier (Eole). Le chantier Eole est le chantier le plus accessible depuis le lieu de répit situé à 20km. Les personnes qui sont hébergées sur le lieu de répit, doivent pendant le séjour marcher jusqu’à la gare (4km) puis prendre le train. Certains font le choix de dormir à la rue la veille de leur journée de travail pour s’assurer d’être à l’heure. Cette configuration peut décourager les personnes à venir travailler. Toutefois, des adaptations ont été faites : les plages horaires de travail ont été décalées l’après-midi de façon à ce que les personnes puissent se rendre sur le chantier.
- A Bourg-en-Bresse, une des activités support (textile) est située à une trentaine de kilomètres du chantier ce qui génère des difficultés en termes d’accessibilité. Ici aussi des adaptations ont été apportées. L’ESP fait le trajet avec ses salariés pour assurer leur mobilité.
- A Nantes, une des craintes était le nombre d’orientations moins important sur les chantiers situés plus loin du dispositif Grands Marginaux (parfois 1h de transport en commun), ce qui ne s’est au final pas forcément avéré.

A l'inverse, le fait que dispositif PHC soit situé à proximité du dispositif Grands Marginaux n'est pas non plus considéré comme une solution idéale selon les professionnels.

- A Bourg-en-Bresse, cette promiscuité entre le dispositif Robinson et le chantier Tremplin entraîne une confusion entre le lieu d'habitation et le lieu de travail. Les modalités de déploiement de ces projets font que l'ensemble des personnes hébergées orientées sont issues du dispositif Grands Marginaux – ceci étant un cas particulier dans l'échantillon. Les personnes se retrouvent constamment ensemble, ce qui peut créer des zones de tensions entre les habitants qui se côtoient toute la journée, vivant et travaillant ensemble. Les problématiques dans la sphère de l'hébergement sont transférées sur le lieu de travail.

« Le fait qu'ils soient tous réunis sur un même lieu ce n'est pas toujours facilitant. Ils se connaissent tous, vivent ensemble et quand ça se passe mal à Robinson, ça impacte très clairement la dynamique PH. Ça peut être un frein. » (Éducateur PHC)

- Par contraste, à Villers-St-Paul, le dispositif Grands Marginaux et le dispositif AMI sont situés dans la même commune et sont facilement accessibles à pied, en voiture ou à vélo. Cette configuration facilite les orientations et la remobilisation des personnes.

Lors du déploiement, tous les dispositifs Grands Marginaux et PHC n'ont pas forcément été pensés pour s'articuler. La question de la proximité géographique n'a donc pas toujours été pensée. Par ailleurs, la localisation des dispositifs d'habitat innovant a parfois été subie par les porteurs de projets (Lyon) ou pensée dans la philosophie du dispositif. Ainsi à Lille, le fait de localiser le dispositif à la campagne était l'opportunité d'offrir un lieu de répit aux personnes en situation de grande marginalité, en les extrayant de leur milieu afin qu'ils puissent être « *au calme et se reposer* ».

L'hétérogénéité des configurations ne permet pas au final de tirer un enseignement univoque. La proximité ou au contraire une certaine distance peuvent participer à leur façon à la « bonne » articulation des programmes. Un trop grand éloignement pose cependant un risque, relatif aux exigences que cela fait peser sur la personne du bénéficiaire.

Les modalités de l'hébergement peuvent influencer la réussite du parcours social et professionnel

Les **modalités du lieu d'hébergement** peuvent jouer également un rôle important et sont des dimensions à prendre en compte dans la réussite des parcours.

- À Amiens par exemple, les hébergements du dispositif Grands Marginaux sont situés dans un quartier prioritaire de la ville. Les usagers habitent dans des appartements en diffus, mis à disposition du dispositif. Cette configuration ne permet pas aux personnes de s'extirper du milieu dans lequel elles ont évolué à la rue (consommations, fréquentations).

Les conditions d'accueil sur le dispositif Grands Marginaux constituent également un enjeu important. **Sur l'ensemble des territoires investigués sauf un, les dispositifs Grands Marginaux proposent des solutions d'hébergement pérenne** : les publics peuvent rester plusieurs mois.

- A Lille, le choix est différent. En effet, le dispositif Pro'pause comprend trois leviers d'actions. En ce qui concerne l'hébergement, il s'agit d'un **lieu de répit et non d'un hébergement pérenne**. Les personnes peuvent donc être hébergées par période de 15 jours. Une fois ce laps de temps écoulé, les personnes ont un « délai de carence » égal au temps de leur séjour et retournent à la rue. Ces « allers-retours » entre la rue et le lieu de répit ne sont pas forcément adaptés à une reprise d'activité car ils créent des ruptures de parcours.

« Tous les 15 jours, ils sont à l'extérieur, c'est une catastrophe l'hébergement sur Lille. Je n'ai que ce genre de problème [alcoolisme]. Si on veut restabiliser une personne, il faudra stabiliser au niveau logement et le travail, les deux vont ensemble. Tout ce qui peut réellement stabiliser les gens, je suis partant. Car, la stabilisation, c'est l'occasion de travailler sur son savoir-être, comme ça on peut orienter aussi en soin. Par exemple [le salarié orienté par Pro'pause] connaît déjà l'équipe de Pro'pause, il connaît d'autres gens dans la maison, si c'était une solution d'hébergement plus pérenne, on aurait pu travailler sur l'addiction peut-être ? » (ESP)

Une convention venait d'être signée entre Convergence (Hauts-de-France) et le dispositif Grands Marginaux (au moment de notre investigation). Cette convention prévoit notamment deux places de stabilisation en tiny house sur le terrain du dispositif Grands Marginaux. Une des places serait à destination des salariés PHC souhaitant se stabiliser durant la période où ils travaillent. Il sera intéressant s'observer la plus-value de ces places de stabilisation dans la réussite et la poursuite de parcours.

Des cultures et des organisations professionnelles différentes : une dimension à prendre en compte dans l'accompagnement des personnes en situation de grande marginalité

La précédente évaluation de Premières heures en chantier avait montré la plus-value lorsque l'orienteur assurait également un rôle d'accompagnateur social de la personne. Le fait d'avoir un accompagnement réalisé en binôme à la fois par l'orienteur/accompagnateur social et l'éducateur socio-professionnel de PHC, l'un prenant en charge les problématiques sociales (santé, démarches administratives, engager un travail sur l'accès à l'hébergement voire au logement), l'autre se concentrant sur la remobilisation par le travail, permet d'assurer un accompagnement complémentaire et continu.

L'articulation entre les deux dispositifs suppose en effet une articulation entre les professionnels de part et d'autre. Sur de nombreux points dont certains ont déjà été abordés précédemment, il peut y avoir des façons de faire ou usages différents des dispositifs.

C'est d'abord le cas en matière d'orientation. On constate deux cas de figure :

- Une **logique de proposition systématique de PHC** (dont l'entrée sur le dispositif reste sur la base du volontariat de la personne) qui peut se faire via une réunion d'information collective sur le lieu de l'habitat innovant. Cette réunion s'adresse à l'ensemble des personnes hébergées ou lors des rendez-vous de suivi.

- Une **logique proposition à la demande lorsque la personne émet le souhait de travailler** (Amiens, Lyon, Lille). Ce deuxième cas de figure repose sur le développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées. L'accompagnement se construit à la demande de la personne.

C'est ensuite le cas en matière d'organisation de l'accompagnement sur les dispositifs Grands marginaux. Sur certains dispositifs les usagers sont accompagnés en multiréférence par une équipe pluridisciplinaire. Cet accompagnement en multiréférence se traduit par un **accompagnement par l'ensemble des professionnels de tous les résidents dans un principe d'horizontalité, qui vise, au sein de l'équipe, une répartition indifférenciée et non hiérarchisée des tâches**. Du point de vue de l'articulation entre les programmes, l'une des difficultés de ce principe d'organisation est d'assurer cette multi-référence avec l'externe (ex. éducateur PHC pour des RDV multipartite) et la répartition des nombreuses dimensions de l'accompagnement pour répondre à la question « qui fait quoi ? ».

Ainsi, la **continuité de l'accompagnement peut être complexe à faire vivre en pratique** notamment lorsqu'il s'agit de l'organisation de rendez-vous tripartites ou de prendre contact avec le référent de la personne :

« Malgré le souhait d'avoir ce travail en multiréférence, le souhait de RDV en tripartite reste difficile à mettre en pratique et se limite le plus souvent aux situations préoccupantes car ce n'est pas simple à réaliser en raison de ressources humaines limitées côté UDAUS. C'est difficile de suivre le mouvement. » (Amiens)

Sur d'autres territoires, la bonne interconnaissance entre les équipes facilite les relations de travail. De même, des dispositifs où un interlocuteur est unique et pleinement identifié peut faciliter les allers-retours entre l'éducateur socio-professionnel et l'intervenant social.

- A Amiens, l'éducateur socio-professionnel est un transfuge de la structure porteuse du dispositif GM, ce qui facilite les orientations grâce à la bonne interconnaissance, entre collègues, des usagers des uns et des autres.
- A Bourg-en-Bresse, le portage des deux dispositifs par une même structure apparaît de prime abord comme un élément facilitant dans la mise en place de relations de travail. Cela n'est cependant pas forcément le cas. Le fonctionnement des pôles s'est longtemps fait en silo. Cela a supposé le déploiement dans un circuit de l'information et la mise en place d'une dynamique inter-pôles progressivement.

La difficulté pour l'éducateur social d'avoir un interlocuteur pleinement identifié tient également à d'autres dimensions. Les publics accompagnés rencontrent des problématiques complexes (addictions, parcours de vie, violence...). Ils requièrent un accompagnement soutenu qui peut apparaître comme énergivore pour les professionnels. Sur certains territoires, les personnes font face à un turnover important et/ou des arrêts maladie récurrents qui à terme, peuvent complexifier le suivi de l'accompagnement.

De plus, comme cela a été pointé plus haut, les relations professionnelles et les modes d'organisation entre l'éducateur socio-professionnel et les travailleurs sociaux sont peu formalisés et tiennent à des relations interpersonnelles. Sur certains territoires, ces liens se renforcent par l'inclusion de l'éducateur socio-professionnel à la réunion de travail de l'équipe du dispositif Grands Marginaux

(Bourg-en-Bresse), l'invitation à des événements organisés (l'ESP d'EOLE a été invité à la Fête de la musique organisée par Pro 'pause), etc. La multiplication des lieux d'interconnaissance est favorable à l'appropriation et aux apprentissages organisationnels et culturels, centraux pour rendre concrète et cohérente l'articulation des programmes.

Une difficulté à travailler la sortie des dispositifs de manière sécurisée et simultanée

La sortie du dispositif PHC lorsque les personnes sont hébergées sur le dispositif GM est, dans certains cas, présentée comme une difficulté. La personne peut être amenée à terminer son parcours Premières heures sans avoir envisagé une suite ni en termes d'insertion professionnelle ni en termes d'accès à l'hébergement/logement. L'accompagnement de la sortie des dispositifs pour ceux qui ne trouvent pas de logement ou d'hébergement généraliste adapté peut entraîner une rupture de parcours, un laps de temps pendant lequel les personnes n'ont pas de travail et/ou se retrouvent à la rue. L'accompagnement social et professionnel pour une personne ayant connu un long parcours de rue s'inscrit dans le temps long (plusieurs mois voire années). Pour les professionnels rencontrés, ce parcours peut être précédé d'une phase de soins et/ou de traitement des addictions. Or, les temporalités du parcours ne sont pas toujours celles des dispositifs (Grands Marginaux et PHC). Le travail de stabilisation et d'accès à un hébergement généraliste ou à un logement peut s'avérer plus long que le temps du séjour sur PHC.

- Une initiative est en cours en Picardie. Une chargée de mission Convergence vient une fois par semaine sur les chantiers porteurs du dispositif PHC et rencontre les salariés. Ces rendez-vous permettent de faire le point sur leur situation personnelle vis-à-vis du travail et d'envisager une sortie en CDDI dans un autre chantier en fonction de leur projet professionnel. La prise de contact avec l'équipe du dispositif Grands Marginaux était assez récente au moment de notre venue. Il serait intéressant de voir comment cette tierce personne peut faciliter/participer à la réussite de la sortie des personnes en prenant en compte également les dimensions de l'hébergement.

« Ce qui peut être compliqué c'est l'après-PHC : quel accompagnement à la sortie de PHC ? On peut arriver à 12h-16h mais on n'arrivera jamais à 20 car les personnes sont trop abimées. Qu'est-ce qu'ils vont en faire ? Tout le monde n'intègre pas le chantier, et PHC ne peut pas tout résoudre. Du jour au lendemain, les personnes ne vont pas se réinsérer. » (Travailleur social)

« Je trouve que PHC a l'avantage d'ouvrir des portes, il faudrait que ça aille au-delà d'un an, car c'est trop court. [L'ESP] n'est pas magicien. Certaines personnes souffrent d'illettrisme ou d'illectronisme. On travaille les compétences psychosociales mais c'est insuffisant. » (Travailleuse sociale)

Inversement, un accès trop rapide d'accès au logement pendant le parcours Premières heures peut déstabiliser un parcours PHC, particulièrement pour des personnes ayant connu un long parcours de rue. Ce cas a été cité par exemple à Nantes.

En synthèse comme pour bon nombre de dispositifs d'action sociale et d'emploi, se pose la question de la temporalité : la temporalité du dispositif n'est pas nécessairement la même que celle des personnes. S'agissant de publics très précaires, le risque de rupture est important tout au long du parcours et en particulier en fin de parcours.

CE QU'EN DISENT LES PERSONNES CONCERNEES

Nous avons choisi de conclure en donnant la parole aux personnes bénéficiaires des deux programmes, donc participant à leur niveau de cette articulation entre PHC et GM. **Les bénéficiaires ont un avis positif sur les différentes briques posées par chacun des dispositifs. L'articulation de ces formes d'intervention est pertinente pour répondre à leurs besoins sociaux et favoriser une sécurisation sociale.**

Extrait de l'entretien avec Fabrice (nom d'emprunt)

Après un parcours de rue de plus de 15 ans, Fabrice a intégré un habitat innovant depuis un an et demi avec sa femme, leur chien et deux chats. Il est accompagné au quotidien par les intervenants sociaux de son lieu de vie ainsi que par une assistante sociale du CCAS sur les volets RSA et logement. Il se sent très bien dans cet habitat même s'il y a parfois des tensions au sein du collectif. Aujourd'hui, lorsque les tensions éclatent, ils se tient à distance, reste à la maison, sort son chien ou discute avec les éducateurs.

Le travail : Il y a 8 mois, il a intégré le dispositif Premières Heures en Chantier sur une activité de maraichage. Son temps de travail a progressivement évolué jusqu'à atteindre 12h sur les trois derniers mois. Il juge ce rythme adapté : « ça a été progressif, 4h, puis 8h, puis 12h aujourd'hui. C'était adapté pour moi, ça m'a permis de ne pas reprendre d'un coup ». Prochainement, Fabrice va réaliser un stage de deux mois au sein d'une entreprise d'insertion à raison de 20h / semaine. Il a souhaité faire ce stage pour se rapprocher du secteur du bâtiment, secteur qu'il affectionne particulièrement ayant été maçon, et vers lequel il souhaite se tourner à l'avenir. Ce stage devrait lui permettre de « tester » sa résistance face à un volume horaire plus significatif et des contraintes de travail plus fortes.

L'accompagnement : Fabrice estime être très bien accompagné depuis qu'il a intégré les deux dispositifs (habitat innovant et PHC) et en retire des bénéfices à différents niveaux, à la fois en termes de bien-être et de santé globale (addictions, santé psychique et physique) et d'insertion professionnelle (avoir un travail, une vie active, un revenu).



« Les équipes sont à l'écoute »



« Ça m'a beaucoup aidé », « je pars de la rue et j'ai un point d'appui aujourd'hui », « ça m'a permis d'avoir un travail [...] d'améliorer ma santé, [...] étape par étape, [...] je retravaille et je sais où je rentre le soir »




« Travailler ça permet de m'occuper la tête », « des apports pour le bien-être mental, physique et financière aussi. J'ai plus besoin de faire la manche, j'ai une vie active [...] j'ai moins envie de faire des conneries, de trop boire, je garde de l'argent de côté, je rentre je suis épuisé et je me couche »


Il n'identifie pas de manque ou d'éléments à améliorer si ce n'est la problématique de la distance géographique entre le lieu d'habitat et son lieu de travail qui génère de la fatigue, même s'il peut compter sur l'éducateur socio-professionnel pour les trajets domicile-travail.


Les échanges avec l'éducateur socio-professionnel ont également souligné les évolutions positives de Fabrice depuis son intégration au sein des deux dispositifs : « *Il consomme moins d'alcool, le travail ça l'occupe, le soir il se couche à 21h avec sa femme alors qu'avant ils passaient la nuit à boire. [...] Là ils se concentrent sur eux, sur leur couple. Il a fait un stage de désintox deux semaines à sa demande et ça va mieux depuis* ». L'éducateur précise que le stage de 20h / semaine est relativement ambitieux pour Fabrice mais, s'il tient, il y a de vraies perspectives en termes de montée en compétences et de recrutement.

Extrait de l'entretien avec Thibault (Nom d'emprunt)

Situation générale de la personne : Thibault a 23 ans. Il est arrivé à la Friche en fin d'année 2021 après plusieurs années d'hébergement à l'hôtel depuis le décès de sa mère en 2016. Il était confié à l'ASE durant sa minorité. C'est l'ASVS de Villeurbanne qui lui a parlé du projet d'habitat innovant de la fondation AJD. Thibault rencontre des problèmes de gestion de la colère, problématique en cours de traitement aujourd'hui depuis son arrivée à la friche mais négligée les années précédentes. Thibault est titulaire d'une RQTH et à l'arrivée, il touche l'AAH, son seul revenu.

 « *Aujourd'hui je vois un psychiatre régulièrement. J'avais complètement arrêté pendant que j'étais à l'hôtel, c'était une période compliquée. J'ai repris le contact quand je suis arrivé ici* »

 « *L'éducateur m'accompagne à mes RDV, il remplit mon dossier médical, les démarches administratives, il m'aide au quotidien* »

 « *J'ai fait trois mois à Bron [PHC armée du salut] mais le rythme était trop compliqué [éloignement et transports en commun], j'ai arrêté. Moi je voulais être boucher mais ça n'a pas été plus loin avec mes troubles de la colère. Je vais retourner sur PHC ailleurs bientôt a priori, j'attends qu'on me dise* »

Le travail : Le contrat PHC à l'Armée du Salut est la première expérience professionnelle rémunérée de Thibault. L'envie de travailler lui est venu quand il a entendu parler de TAPAJ. Il a néanmoins compris que ce programme était principalement destiné à des usagers de drogue. Les éducateurs GM lui ont ensuite parlé de la solution PHC à Bron. Après une visite et une rencontre avec l'éducateur PHC, il a signé son contrat. Il travaille sur une activité de démantèlement de poussettes. Au début du contrat, à 4h par semaine, le rythme était acceptable car il ne travaillait pas quotidiennement. Néanmoins, avec la montée en heures du contrat et une présence renforcée, le transport quotidien (1h30 aller, 1h30 retour) est devenu trop fatiguant pour Thibault qui devait se lever à 5h30 pour aller sur site. Il a arrêté au bout de 3 mois. Après cela, il a tenté les espaces verts (Thibault n'a pas pu nous expliquer le cadre de cette activité) durant une semaine mais cela ne lui a pas plu. D'après l'éducateur PHC rencontré qui s'est occupé de Thibault, celui-ci est de nouveau dans PHC depuis le mois d'août sur un chantier à Lyon intra-muros. Sans minimiser le poids du transport sur la décision de rompre le contrat, l'éducateur nous a expliqué que Thibault avait des difficultés à se mettre au travail, il le retrouvait régulièrement « *dans un coin sur son téléphone* ». Selon lui, il manquait de motivation pour travailler.

L'hébergement : Après ses années d'hôtel en hôtel, Thibault a été orienté par le SAVS de Villeurbanne (en lien avec la MDPH) vers la Friche. Avant son arrivée, il a fait un repas avec les jeunes et une visite du lieu d'hébergement en décembre. Il y est accueilli définitivement quelques semaines plus tard. Il apprécie l'espace individuel du bungalow et la liberté octroyée (invitation d'amis, liberté de circulation vers l'extérieur). Il a eu quelques regrets au démarrage car la dimension collective était trop importante pour lui mais il s'est

aujourd'hui habitué à cette situation. En effet, les sanitaires sont partagés, comme la cuisine et l'espace de détente. Une salle de sport a également été mise en place avec de l'équipement de récupération, ce qui lui plaît. Il a bien trouvé sa place dans le collectif de jeunes. Aujourd'hui Thibault pense activement à évoluer vers l'extérieur pour gagner en indépendance. Les démarches sont engagées afin d'obtenir un studio indépendant dans une résidence non loin de la Friche.

L'accompagnement : Thibault apprécie particulièrement sa relation avec les éducateurs. Sans être dans l'injonction, il se sent bien entouré. Ils l'accompagnent à ses rendez-vous, s'occupent du suivi médical (psychiatre notamment) et des démarches administratives. Quand il était en contrat PHC, un éducateur l'a accompagné pour la visite et la signature du contrat. Surtout, la présence des éducateurs est précieuse au quotidien, comme pour les activités extérieures dont il profite systématiquement. En plus de l'équipe d'éducateurs, Thibault est encadré par une curatelle.

Ce que la personne en retire : de la confiance en lui, faire partie d'un petit groupe, « *du bien-être, de la joie, le bonheur d'avoir un truc adapté pour moi* ».

Ce qui lui manque : un logement autonome pour ne pas partager les espaces (notamment sanitaires).

Extrait de l'entretien avec Océane (nom d'emprunt)

Océane a 40 ans, elle a signé son contrat PHC en février 2023 aux Astelles, un mois après son arrivée au Duplex géré par l'UDAUS 80. Avant son arrivée au Duplex, Océane a vécu environ 2 ans entre la rue et différents foyers. Océane a une expérience de 20 années dans le service et restauration, principalement en saison. Ce contexte professionnel l'a amenée à développer une dépendance à l'alcool. En 2020, après une période d'inactivité consécutive à la crise sanitaire, Océane était inscrite à Pôle Emploi qui lui a proposé plusieurs offres de serveuse. Consciente de sa dépendance à l'alcool, elle a refusé ces offres et a fini par être radiée. Endettée et sans revenus, elle a perdu son logement et est tombée en errance. Les hébergements pour femmes étaient souvent saturés, elle dormait la plupart du temps dans des garages ou des sous-sols. La maraude de jour de l'UDAUS a créé du lien avec elle et l'a orientée vers l'habitat innovant développé par l'UDAUS fin 2022/début 2023.



« *J'étais dans cette situation surtout à cause de Pôle Emploi qui voulait me renvoyer dans la restauration mais c'est comme ça que je suis devenu alcoolique, je voulais pas y retourner, j'ai été radiée car j'ai refusé plusieurs offres d'emploi. Le COVID m'a bloquée puis je me suis retrouvée à la rue pendant 2 ans. Les conditions de vie étaient très difficiles et je l'ai très mal vécu... J'avais plus de liens avec ma famille. Mais aujourd'hui ça va mieux avec eux. Là je suis plus stable, j'ai un appart en colocation, ma consommation a baissé. Ça fait du chemin pour venir ici [au chantier] mais c'est pas un problème. »*



« *J'ai encore une partie de mes dettes à rembourser alors j'aimerais aller au-delà des 20h après PHC. Je veux continuer à travailler, finir de payer mes dettes. Et je voudrais rester au Duplex aussi, c'est top là-bas ».*



« *J'ai connu plusieurs foyers avant mais c'était compliqué, pas d'accompagnement, juste de l'hébergement comme ça. Aujourd'hui j'ai [l'éducateur PHC] et [le travailleur de la maraude], ils sont très importants pour moi. Ça m'a permis de regagner un peu de dignité après 2 ans dans la rue à quémander. »*

Le travail : Océane a 20 d'expérience professionnelle en service-restauration, principalement en tant que saisonnière. Elle a réalisé un apprentissage en hôtellerie à partir de 16 ans et a passé un diplôme en anglais avant de se lancer sur les activités saisonnières en hôtellerie-restauration. Elle se décrit comme une

« *bosseuse* ». Son addiction a dégradé sa capacité à travailler, en plus du lien avec sa famille. Après sa radiation par Pôle Emploi, elle était confrontée à des dettes auxquelles elle ne pouvait plus faire face et a perdu son logement. Elle a repris une activité professionnelle un mois après son arrivée au Duplex, le travail était un élément important pour elle, d'autant qu'elle a besoin d'argent pour honorer ses dettes. Le contrat PHC est bien adapté pour elle et la présence de l'éducateur est quelque chose de très important pour elle, pour l'encadrement, mais également pour l'aspect « *rassurant* » pour elle car elle le considère comme « *un grand frère à qui je raconte tout* ». Motivée, elle souhaite poursuivre au-delà des 20h en CDDI.

L'hébergement : c'est la maraude de jour qui a repéré Océane dans les rues d'Amiens. Un lien fort s'est construit (et perdure encore aujourd'hui) entre un travailleur de la maraude et Océane. C'est ainsi qu'Océane a été orientée vers le Duplex. Elle occupe un appartement en colocation et la relation avec sa colocataire est bonne. Océane a néanmoins des conflits avec un autre résident mais celui-ci a été pris en charge par les travailleurs sociaux présents et les choses sont aujourd'hui apaisées. Océane se sent bien dans ce logement qu'elle considère « *au top* ».

L'accompagnement : Aujourd'hui, elle bénéficie de l'accompagnement de l'éducateur de PHC et des éducateurs du Duplex. Elle se sent protégée, elle a de l'aide sur la gestion du quotidien et sur les aspects administratifs (démarches sur sa dette financière par exemple). Les éducateurs veillent et sont présents si elle se manifeste, ce qui lui procure un sentiment de protection qu'elle apprécie beaucoup.

Ce que la personne en retire : Les effets sont variés pour Océane :

- Elle a retrouvé une forme de stabilité ce qui a fait baisser sa consommation d'alcool.
- Cette stabilité retrouvée lui a permis de renouer des liens avec sa famille.
- Elle a trouvé un noyau de personne, « *un noyau* », grâce au travail et apprécie ce côté collectif avec ses collègues qu'elle considère comme ses amis, voire « *ses gosses* » comme elle les appelle.
- Surtout, Océane a retrouvé un sentiment d'utilité et dit mériter son salaire, « *c'est différent de la manche* », ce qui la motive à aller plus loin, « *finir de payer ma dette et reprendre une vie normale* ».

Ce qui lui manque : selon Océane, il ne manque rien à son accompagnement, elle a ce qui lui faut pour lui permettre de rebondir.

4. CONCLUSION

Cette étude n'avait pas de visée évaluative et avait surtout pour but de synthétiser les principaux enseignements du rapprochement entre deux dispositifs déployés à l'échelle territoriale, d'un côté le programme Premières Heures en Chantier (PHC, porté par l'association Convergence France⁴), et de l'autre l'AMI « Grands Marginaux » lancé par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP)⁵. Il y a en effet de multiples intérêts théoriques à rapprocher ces deux dispositifs, ciblant des publics semblables et leur apportant a priori une réponse complémentaire, dans la sphère de l'emploi et du logement.

Notre travail, basé sur l'étude des formes d'articulation concrètes entre ces dispositifs, sur six territoires d'implantation choisis pour leur diversité, confirme l'intérêt et la pertinence de ce rapprochement sur de nombreux aspects. L'ensemble des acteurs rencontrés lors de nos investigations s'accordent pour dire que les dispositifs Premières heures en chantier et les dispositifs d'Habitat innovant ciblent la même typologie de publics. Il s'agit de grands exclus ayant connu un parcours de rue plus ou moins long et pour qui les dispositifs existants ne semblent pas adaptés à leurs problématiques (addictions fortes, présence d'animal...). Les acteurs identifient une véritable plus-value à l'existence conjointe de ces deux dispositifs sur un bassin de vie. Les participants interrogés soulignent, quant à eux, les effets que produisent la mise en activité, l'aide à l'hébergement, et surtout l'accompagnement individualisé et quasi-permanent qui est sous-jacent.

L'un des enjeux de cette démarche de capitalisation était également d'identifier des facteurs favorables dans la conjonction ou mise en synergie de ces dispositifs. Dans quels cas et selon quels critères cette articulation a-t-elle été rendue possible ? A-t-elle été facilitée ou au contraire a-t-elle été rendue difficile et pour quelles raisons ? La question de l'articulation pose un ensemble de sous-questions. D'abord, l'articulation s'étudie d'un point de vue opérationnel. Elle pose la question des modalités d'intervention des professionnels de part et d'autre, aussi bien des travailleurs sociaux que des éducateurs socio-professionnels et de tous les autres partenaires qui interviennent de près ou de loin dans les parcours. Ensuite, elle interroge la manière dont ont été pensés ces dispositifs au niveau institutionnel. Partagent-ils la même philosophie des modalités de prise en charge et d'accompagnement ? Est-ce que les grands principes qui traversent ces dispositifs convergent, à savoir les principes du logement d'abord et de l'emploi d'abord ? Est-ce que ces termes « d'abord » renvoient à la même finalité, aux mêmes logiques d'action ?

Les six territoires investigués ont donné à voir une grande variété de formes de mise en œuvre selon différents critères. Certains facteurs peuvent faciliter ou au contraire rendre difficile cette articulation. C'est le cas de la proximité entre les deux dispositifs : si un dispositif est trop loin, cela peut être un obstacle aux orientations et à l'accessibilité. A l'inverse des dispositifs avec une grande promiscuité peuvent engendrer des difficultés. La localisation des dispositifs peut avoir un impact sur l'articulation et s'observe a posteriori de leur déploiement. D'autres facteurs repérés concernent les

⁴ PHC a fait l'objet d'une évaluation par nos cabinets en 2023.

⁵ Ce programme fait actuellement l'objet d'évaluations spécifiques.

modalités d'hébergement (lieu de répit/hébergement pérenne) et d'accompagnement (multi-référents/ référents unique).

Ensuite l'articulation pose aussi la **question des modalités opérationnelles**. Dans les parcours des Grands Marginaux, les acteurs rencontrés s'accordent pour dire qu'il y a un intérêt à articuler le retour à l'emploi et l'accès au logement *mais dans certains cas et sous certaines conditions*. L'articulation doit donc se faire de manière pertinente au regard du parcours de la personne. **Le maître-mot est celui de l'adaptation aux personnes**. Un atelier collectif de partage des constats a insisté sur ce point. Les acteurs de terrain revendiquent une expertise dans l'articulation de ces actions, qui leur permet de les ajuster au mieux en fonction des parcours et des besoins individuels. Les deux dispositifs fonctionnent selon des ajustements permanents, permis par l'existence de réelles marges de manœuvre pour les acteurs. Cela est par exemple notable en matière d'« allers-retours » entre la participation à un dispositif et le fait d'en sortir (par exemple quitter PHC ou le lieu d'hébergement pour y revenir). Ces formes de tolérance sont indispensables et sont une traduction concrète de ces marges de manœuvre qui reposent sur l'expertise des travailleurs sociaux.

L'articulation des deux dispositifs génère indubitablement **des effets positifs sur les personnes accompagnées** en termes de remobilisation, de projection, de reprise des liens familiaux et de sécurisation du parcours. Pour autant, cette articulation doit être pensée au cas par cas, en fonction de la trajectoire et des besoins de la personne. Une systématisation de l'entrée sur un dispositif Habitant innovant pour un salarié dans PHC, ou à l'inverse de l'entrée sur PHC pour une personne hébergée dans un dispositif lauréat de l'AMI Grands Marginaux, n'est pas souhaitée par les acteurs. Cette double solution doit être pleinement accessible sans être imposée. Dans le cadre du développement du « pouvoir d'agir » des personnes, et partant de l'idée – comme l'ont rappelé des participants à l'atelier de restitution auprès des structures enquêtées – que les personnes sont des participantes aux décisions qui les concernent, la personne doit rester actrice de son parcours. C'est elle qui exprime ses priorités. Comme l'écrivent des chercheurs spécialistes de l'articulation entre logement d'abord et emploi d'abord, *« l'idée du first n'est pas de prioriser l'une ou l'autre des dimensions (emploi/logement), les deux dispositifs étant traversés par les principes du rétablissement en santé mentale. C'est à la personne concernée de décider de sa temporalité et de ses priorités. Nous entendons par first, le fait que si la personne a un projet ou une envie que ce soit de travailler ou d'habiter, la personne doit d'abord "être mise en situation de". »*⁶

Il n'y a donc pas « une » mais plusieurs formes d'articulation observée en pratique, sans qu'il n'apparaisse utile ou pertinent de préconiser ou prescrire « la » bonne forme d'articulation entre ces actions. Les dispositifs s'articulent ainsi et surtout dans la manière dont les acteurs de l'accompagnement s'en saisissent dans les parcours. Les dispositifs sont envisagés comme des **outils** qui viennent **se nourrir mutuellement**. Premières heures en chantier est « saisi » comme un outil dans l'accompagnement social. L'activité de travail devient un prétexte pour engager un accompagnement social (aider à la réalisation des démarches administratives, une source de revenu, une demande de logement, la conscientisation voire la gestion d'une addiction...). A l'inverse les dispositifs d'habitat

⁶ Bouloudnine Raphaël, Abelanski Sonia, Debroas Frédéric et al., « La méthode Working First », dans : Nicolas Chambon éd., *La politique du Logement d'abord en pratique*. Presses de Rhizome, « Théma », 2022, p. 235-241.

innovant sont une solution pour stabiliser l'hébergement le temps du passage sur le dispositif, ce qui facilite la montée en charge. Cette stabilisation de la personne dans un hébergement limite les risques de ruptures. Pour autant, il ne s'agit pas d'une solution unique. Sur certains territoires, ce travail d'articulation s'opère aussi entre PHC et d'autres dispositifs d'accompagnement social existants sur le territoire. Par ailleurs, comme il a été rappelé lors de l'atelier collectif, une articulation entre les deux dispositifs n'a pas toujours une pertinence, au regard de certains cas particuliers. Les projets lauréats de l'AMI concernent des personnes qui sont parfois « blacklistées » des lieux d'accueil et d'hébergement existants sur un territoire. Les formules d'habitat innovant permettent déjà de réoffrir une solution à ces personnes, avant que ne soit pensée la question de leur intégration dans une activité de travail.

Cette articulation entre accompagnement social et professionnel implique donc avant tout un **travail d'identification du dispositif** et une **bonne compréhension du fonctionnement**. Le travail partenarial repose essentiellement sur des **connaissances interpersonnelles**. La bonne articulation est le fruit d'apprentissages pratiques réalisés au quotidien ou presque par les professionnels. Faciliter la sédimentation de ces apprentissages peut conduire à la recherche d'une certaine dose de capitalisation et formalisation des principes opérationnels, permettant d'anticiper l'essaimage et les changements de personnes qui portent actuellement les dispositifs.

A ce stade, il existe **assez peu de formalisation des pratiques professionnelles** entre les acteurs. Sur certains territoires, des systèmes de fiches navette ou des réunions de travail ont vu le jour mais cela reste à la marge. L'établissement récent de conventions entre les dispositifs Grands Marginaux et Convergence est un premier pas dans la formalisation de cette articulation entre les deux dispositifs, permettant un renforcement des échanges entre les acteurs. Pour certains, la grande diversité des situations requiert un travail d'accompagnement « dans la dentelle » qui doit rester à l'appréciation des professionnels. L'accompagnement doit rester personnalisé et individualisé et les modalités d'intervention des professionnels ne peuvent être encadrées par un cahier des charges trop strict. Une grande souplesse dans les modalités d'organisation est nécessaire. Moins qu'un cahier des charges prescriptif imposant un cadre dans lequel les acteurs ne se retrouveraient pas, il paraît davantage utile de fixer les grands principes d'action et de les illustrer au moyen de retours du terrain. Une animation des acteurs avec des ateliers d'échanges de pratiques, favorisant les apprentissages organisationnels et culturels, semble une piste à creuser.

L'articulation de l'accompagnement entre les professionnels doit en effet prendre en compte les cultures professionnelles de part et d'autre. Le dispositif PHC repose sur le rôle central de l'éducateur socio-professionnel qui gère l'activité dans son ensemble au sein d'un chantier. Cela comprend l'orientation d'une personne sur le dispositif, les relations avec les partenaires orienteurs, la gestion de l'activité support, la montée en charge des salariés, etc. Sur les dispositifs Grands Marginaux, on assiste à différents types de fonctionnement avec un référent unique ou en « multiréférence ». Ces organisations et ces cultures professionnelles différentes peuvent, dans certains cas, rendre complexe le « co-accompagnement » du point de vue du dispositif PHC. Ce dernier repose sur un accompagnement tripartite entre d'une part un référent social clairement identifié et d'autre part, un éducateur PHC. Ceci peut buter sur les organisations en multiréférence. La bonne articulation opérationnelle entre les dispositifs pointe ici un axe d'amélioration possible. Au final, l'enjeu est celui de replacer la personne bénéficiaire au cœur du dispositif. Comme l'indique le rapport réalisé par l'Orsepere-Samdarra : « *La coordination des actions des différents acteurs œuvrant avec la personne apparaît cependant nécessaire pour que l'ensemble de ces actions ou accompagnements suivent une*

même direction, celle choisie par la personne concernée. »⁷ L'articulation entre ces deux dispositifs réside ainsi dans la capacité des acteurs à « faire équipe » dans les parcours des personnes à accompagner. Il s'agit « *de penser alors le rapport à l'altérité comme une complémentarité [...] Ce travail implique une mise en relation constante des différents acteurs. Les compétences respectives permettent de répondre au mieux aux besoins* »⁸.

La question des cultures professionnelles renvoie au final à **l'articulation des dispositifs d'un point de vue institutionnel**. Ces dispositifs expérimentaux relatifs aux politiques du logement d'abord et de l'emploi d'abord se sont déployés parfois en silo. Sur les territoires, cela a pu se traduire par une faible appropriation par les DDETS de ces dispositifs et de leur capacité à les faire entrer en synergie. Sur les territoires où les dispositifs ont été déployés en même temps, on observe deux cas de figure : d'un côté, un portage par une unique structure qui facilite la mise en synergie des équipes de travail ; d'un autre côté, des dispositifs déployés de manière simultanée mais indépendamment. Dans ces cas, le rapprochement répond plus à un effet d'opportunité sur un territoire. Les acteurs ont su se trouver, s'identifier et identifier une vraie complémentarité de leurs actions. In fine, ces dispositifs expérimentaux ont été envisagés pour répondre à aux problématiques des politiques de logement et d'emploi distinctes qui ne répondent pas toujours aux mêmes objectifs. Du point de vue de la conduite de l'action publique, dans une perspective d'essaimage, il convient aujourd'hui d'imaginer des formules par lesquelles l'Etat soit capable de s'appuyer sur des acteurs associatifs en leur fournissant un cadre d'action tout en leur permettant des marges de manœuvre indispensables. Dès l'opération de sélection, d'habilitation ou de labellisation des structures amenées à porter de futurs projets en articulation, un cadre de discussion et d'échanges entre les acteurs doit être pensé. Il s'agit aussi pour l'Etat à un niveau territorial de fonctionner en mode « animateur »⁹, lui-même se positionnant dans une recherche d'apprentissages à différents niveaux, notamment sur l'articulation opératoire de ses prérogatives « emploi » et « sociales ».

Pour conclure et revenir à la définition théorique du mot « articulation », celle-ci renvoie à l'existence de mécanismes permettant à deux pièces solidaires de conserver l'une par rapport à l'autre une certaine faculté de mouvement. Cette vision résume bien les enjeux de la présente articulation entre PHC et GM : il doit s'agir de trouver des points d'ancrage facilitant la complémentarité des interventions, tout en conservant une certaine souplesse dans la manière de faire et sans rendre leur collaboration systématique. C'est ainsi qu'ils fonctionnent le mieux et c'est aussi le principal message relayé par les acteurs du terrain envers les auteurs de cette étude.

⁷ Rapport Orsepere-Samdarra, « S'approprier le rétablissement dans l'intervention sociale, les pratiques d'accompagnement à l'épreuve du logement d'abord », Juin 2020 https://www.orspere-samdarra.com/wp-content/uploads/2021/01/Orspere-Samdarra_-_S_approprier_le_retablissement_-_2020.pdf

⁸ Demoustier Séverine, « Quelles conditions pour « faire équipe » dans des organisations fluides ? Positionnement des institutions, acquisition de nouvelles pratiques, évolution du rapport à l'autre », *Les Cahiers de l'Actif*, 2020/5-6 (N° 528-529), p. 15-38.

⁹ Cf. J. Donzelot, P. Estèbe, *L'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Ed. Esprit, 1994.